

Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20240221-20240221p2-DE  
Date de transmission : 27/02/2024  
Date de réception en préfecture : 27/02/2024



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Terres d'avenir

[www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Année 2023



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION 4

### 1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE 9

Suivi de la démarche Territoire Engagé Transition Écologique	9
Groupe de travail transversal sur l'élaboration d'un cahier des charges de prescriptions environnementales et architecturales des futures ZAC	9
Plan de sobriété énergétique	10
Modernisation du réseau d'éclairage public de la collectivité	10
Mise en œuvre d'un Plan Solaire Photovoltaïque	10
Photovoltaïque investissement citoyen	11
Mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	11
Suivi du partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement	15
Actions pour les gestionnaires de syndicats de copropriétés	15
Réseau de transports publics	16
Réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques	16
Développement des itinéraires cyclables	17
Aide à l'achat d'un vélo	18
Promotion d'une application de covoiturage	18
Ouverture d'une Vélostation au pôle d'échange multimodal de la gare	19
Ouverture du garage à vélos sécurisé au parking Relais de la gare	19
Défi en entreprise, actions de sensibilisation	19
Partenariat avec la Coopérative Citiz	20
Labellisation accueil vélo	20
Développement cyclo-touristique	21
Développement et promotion des mobilités partagées dans un contexte transfrontalier	21
Plan de déplacement administration	21

### 2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES 22

Lancement de l'étude de diagnostic des Trames verte et bleue	22
Dimanche 1 <sup>er</sup> octobre 2023 : journée de balade à énigmes sur les enjeux eau-biodiversité	23
Animation du Mois de la Biodiversité du 18 avril au 16 mai	23
Aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie	23
Opération « Vivent les vergers ! »	23
Projet 3Land	24

### **3. ÉPANOUISSEMENT DES TOUS LES ÊTRES HUMAINS 25**

Politique de ressources humaines au sein de Saint-Louis Agglomération	25
Animation du défi « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement ! »	25
Engagement des citoyens dans la coopération transfrontalière	27
Proximité territoriale	27
Mise en œuvre de la charte éco-crèches	28
Service enfance-jeunesse	28
élaboration du Contrat Local de Santé	30

### **4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS 31**

Soutien aux communes membres	31
Politique de l'Habitat	32
Politique de la Ville	33
Coopération interterritoriale en matière de développement local	35
Préparation du 5 <sup>e</sup> « projet d'agglomération »	36
Lutter contre la prolifération du moustique tigre sur le territoire (sécurité et prévention des risques naturels)	36
Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé	37

### **5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 38**

Favoriser le tri et la réduction des déchets	38
Démarche Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant !	41
Sensibilisation des élus : commissions Valorisation des déchets ménagers et Climat réunies	44
Déconstruction de la maison Wacker	45

## **CONCLUSION 47**

# INTRODUCTION

## POURQUOI CE RAPPORT ?

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport annuel récapitulatif des actions engagées en faveur du développement durable. L'objectif de ce rapport est de favoriser l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et de fournir un outil d'aide à la décision lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

## QU'EST-CE-QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Selon le Cadre de Référence du Ministère du Développement Durable pour les Projets Territoriaux de Développement Durable (2006), « la nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 6 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050 selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses ».

Les principales menaces que fait peser un développement non durable sur l'humanité sont : le changement climatique, la pollution massive de l'air, de l'eau et du sol, la perte de biodiversité, l'appauvrissement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités sociales. L'enjeu du développement durable est donc de concilier développement économique, protection de l'environnement et équité sociale.

Les 5 grandes finalités du développement durable, telles que définies dans le Cadre de Référence pour les Projets Territoriaux de Développement Durable, sont :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources
3. Épanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
5. Modes de production et de consommation responsables

Ces 5 finalités peuvent servir de grille d'analyse pour tout projet ou politique de développement durable. Elles seront donc reprises dans ce document pour analyser l'action de Saint-Louis Agglomération en matière de développement durable.

## OBJECTIFS ET CONTENU

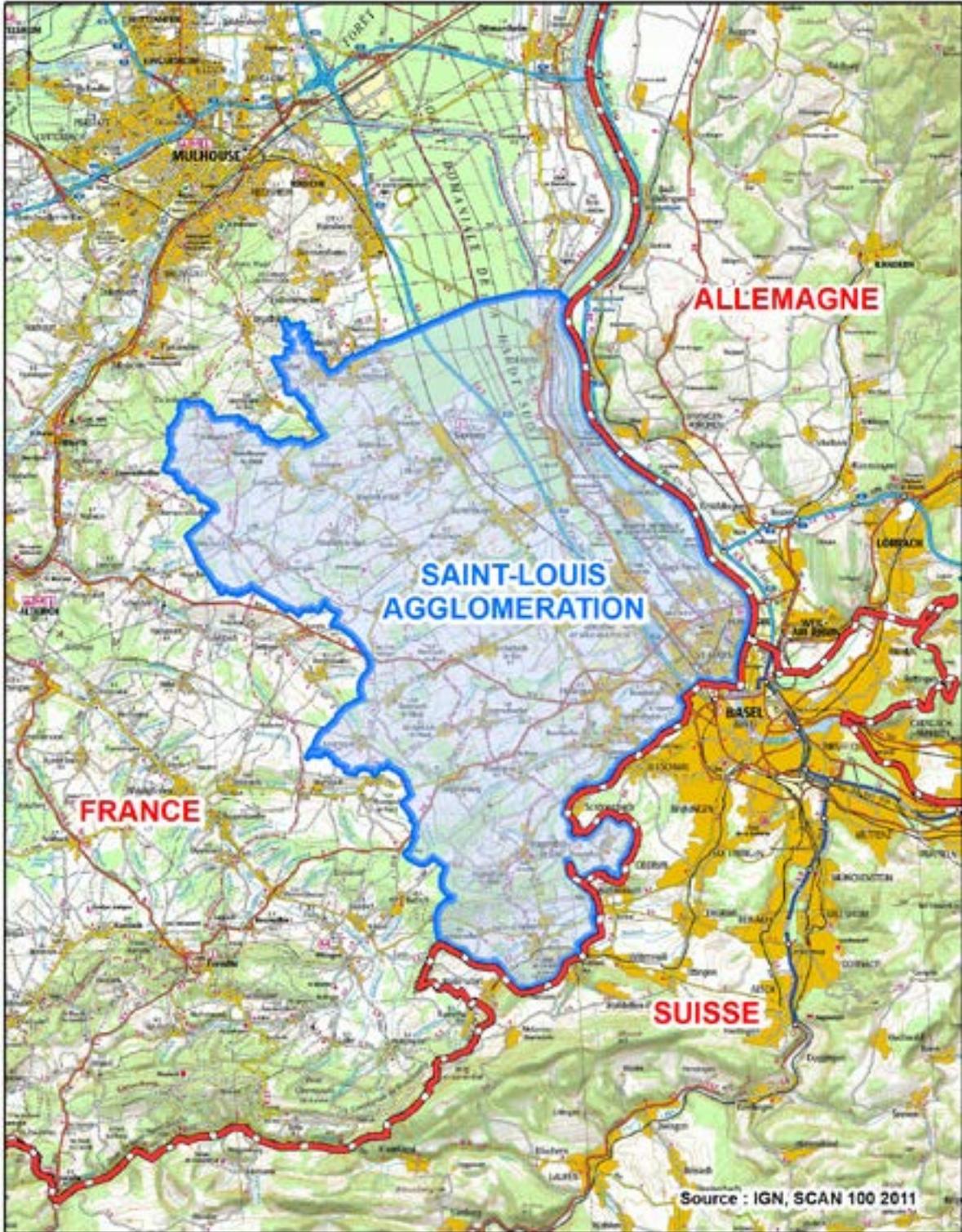
Le présent rapport porte sur le bilan des actions conduites en matière de développement durable au sein de Saint-Louis Agglomération durant l'année 2023. Il s'appuie sur les contributions des différents services de la communauté d'agglomération.

Ce document présentera tout d'abord les actions de la communauté d'agglomération de Saint-Louis en matière de développement durable, puis les perspectives pour l'année 2024 dans chacune des 5 finalités du développement durable.

## PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-LOUIS

### Situation géographique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Saint-Louis Agglomération compte **40 communes et 84 384 habitants pour une superficie de 270 km<sup>2</sup>**. Une des particularités géographiques de ce territoire est l'importance des rapports transfrontaliers avec la Suisse, l'agglomération de Bâle notamment, et l'Allemagne, la Ville de Weil-Am-Rhein et le District de Lörrach.



Localisation géographique et périmètre de Saint-Louis Agglomération

## Compétences et directions

### *Principales compétences*

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Transports et mobilités
- Aménagement numérique
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau Potable
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- L'action sociale d'intérêt communautaire
- La création et la gestion de maisons de services au public
- La coopération transfrontalière
- Le tourisme
- La promotion de la culture et de la langue alsaciennes

### *Directions*

- Direction des ressources humaines
- Direction du développement économique, de l'emploi et du tourisme
- Direction de l'administration générale et du juridique
- Direction de la commande publique
- Direction de l'aménagement du territoire
- Direction de l'urbanisme opérationnel
- Direction des affaires transfrontalières
- Direction du développement rural
- Direction des finances
- Direction des services à la population
- Direction de la communication, des relations publiques et des archives
- Direction du développement numérique et informatique
- Direction de la culture
- Direction de l'assainissement et de l'eau potable
- Direction des déchets ménagers

- Direction environnement, climat-air-énergie
- Direction du patrimoine et des infrastructures
- Direction des transports et de la mobilité
- Direction des sports
- Direction de l'habitat

## Politique de développement durable

Saint-Louis Agglomération est engagée dans deux démarches transversales :

L'une réglementaire, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

L'autre volontaire, le label Territoire Engagé Transition Écologique

### *Le Plan Climat-Air-Energie Territorial*

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un **document stratégique qui présente un grand nombre d'actions des acteurs de Saint-Louis Agglomération pour la transition écologique et énergétique**. C'est un projet territorial à la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des enjeux climat-air-énergie autour de plusieurs grands objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Encourager la sobriété énergétique (économies d'énergie dans tous les secteurs)
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer les énergies renouvelables et la récupération de chaleur

**Le PCAET de Saint-Louis Agglomération a été adopté le 15 décembre 2021 pour une période de 6 ans, avec une révision prévue en 2024.**

Il est structuré en grandes orientations :

**Orientations 1 :** promouvoir et développer les mobilités durables

**Orientations 2 :** améliorer la performance énergétique des bâtiments et des habitats

**Orientations 3 :** augmenter la production et la consommation d'énergies renouvelables

**Orientations 4 :** engager les activités économiques et touristiques

**Orientations 5 :** affirmer l'engagement écologique et adapter le territoire

**Orientations 6 :** déployer une démarche d'économie circulaire sur le territoire

**Deux engagements transversaux complètent ces orientations :** intégrer la société civile à toutes les étapes de la démarche, communiquer, sensibiliser et informer tous les publics aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

### *Le label Territoire Engagé Transition Écologique*

La collectivité a choisi de s'engager dans la démarche ambitieuse d'amélioration continue appelée le **label Territoire Engagé Transition Écologique**, soutenue par l'agence de la transition écologique (ADEME). Ce programme est un accompagnement complet pour mettre en œuvre une démarche de transition écologique, destiné aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Il est composé de deux référentiels d'actions :

- Le référentiel CLIMAT-AIR-ÉNERGIE ( anciennement « Cit'ergie » )
- Le référentiel ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le premier référentiel liste des actions en faveur de la transition écologique. Il s'appuie sur 61 mesures possibles, réparties en 6 domaines. Les 6 domaines sont : la planification territoriale, le patrimoine de la collectivité, l'approvisionnement en eau, en énergie et l'assainissement, les mobilités, l'organisation interne de la collectivité, la coopération et la communication.

Le second référentiel liste 21 orientations, réparties en 5 axes :

Un axe politique :

1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire

Deux axes techniques :

2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires

Deux axes sur les moyens et la mobilisation :

4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopérations et engagements

Ainsi, la collectivité est évaluée sur ses compétences et sa sphère d'influences. Les niveaux du label correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité) :

- **1 étoile** : collectivité engagée dans la démarche
- **2 étoiles** : > 35% des points
- **3 étoiles** : > 50% des points
- **4 étoiles** : > 65% des points
- **5 étoiles** : > 75% des points

# 1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

## SUIVI DE LA DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Afin de suivre la progression de la collectivité, deux comités de pilotage ont été organisés en présence des élus et des partenaires en 2023.

La collectivité a notamment mis à jour la charte d'engagements sur le mandat avec notamment un nouveau volet qui concerne le déploiement d'une démarche d'économie circulaire.

Les actions majeures de ce volet sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets 2024-2029 ambitieux,
  - Ouverture d'une zone de ressourcerie et d'un espace pédagogique pour animer des ateliers de sensibilisation multi-publics ;
- Proposer des évènements autour de la récupération de certains flux spécifiques avec des partenariats ;
  - Promouvoir les éco-évènements : conditionner les subventions aux associations sur la base d'une liste d'actions éco-exemplaires à suivre, mettre en œuvre des éco-engagements sur les évènements organisés par la collectivité ;
  - Optimiser la gestion des déchets verts (sites, sensibilisation, soutien à des opérations de broyage mutualisée) et travail collaboratif avec les communes membres sur la gestion différenciée des espaces verts.

## GRUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL SUR L'ÉLABORATION D'UN CAHIER DES CHARGES DE PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES DES FUTURES ZAC

Il n'existait pas de document cadre formalisé et unique de la collectivité sur les prescriptions d'aménagement des futures Zones d'Activités Concertées.

Plusieurs réunions avec un groupe de travail transversal ont été organisées courant 2022 et début 2023 afin d'aboutir à un document coconstruit avec les services : déchets ménagers, mobilité-transports, climat-énergie, infrastructures et urbanisme opérationnel.

Tous les aspects d'une ZAC ont été évalués afin de diminuer l'impact carbone, de diminuer l'utilisation de ressources nouvelles et d'augmenter la part des mobilités durables pour accéder à la zone : voirie, stationnement, volumétrie des constructions, matériaux, toitures, clôtures, éclairage, espaces verts, gestion des déchets, énergies renouvelables, accessibilité multimodale et gestion des eaux pluviales.

Ce document a été validé en comité de pilotage en avril 2023.

## Projet de village d'entreprises sur le site de la ZAC du Technoparc à Hésingue

Saint-Louis Agglomération possède un foncier économique de 21 897 m<sup>2</sup> dans la zone d'activité du Technoparc à Hésingue.

Des promoteurs et aménageurs ont manifesté un intérêt pour développer un projet de village d'entreprises sur cette parcelle. Le groupe de travail transversal a analysé les offres des promoteurs avec une proposition de suite à donner. Puis les deux promoteurs ont été reçus lors d'un oral, regroupant élus et techniciens, afin qu'ils puissent défendre leur offre. Le Groupe qui a été retenu avait inscrit dans son programme : toitures avec panneaux photovoltaïques, bâtiments à énergie positive, matériaux et mode constructif durables, et de nombreux espaces verts. Les

façades en bois et le niveau d'ambition énergétique du projet est en phase avec les aspirations environnementales de la communauté d'agglomération.

Pour faire le choix, les critères retenus pour l'analyse ont été les suivants :

- La qualité de l'équipe-projet et sa pertinence au regard des objectifs visés
- La qualité architecturale du projet et son insertion dans le site
- La pertinence du plan masse et la présentation générale du projet notamment sur les critères environnementaux et énergétiques
- Le volet financier.

## PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le dérèglement climatique et l'explosion du coût des énergies font de la sobriété énergétique une nécessité. **Saint-Louis Agglomération s'est dotée fin 2022 d'un plan d'économies d'énergies pour faire face à ces enjeux. Celui-ci a permis une moyenne de 20 % d'économie d'énergie sur le patrimoine bâti et l'éclairage public sur la période d'octobre à mars.** Ce plan de sobriété reste applicable pour l'hiver 2023/2024. Pour accompagner les agents dans leurs efforts, la communauté d'agglomération a mis en place un réseau de 16 référents énergie, répartis sur les sites principaux.

Les référents énergie s'assurent que le plan de sobriété est bien mis en œuvre dans les bâtiments. Ils sont tous sensibles aux questions climatiques et désireux d'agir concrètement. Réunis pour la première fois le 13 décembre dernier 2022, ils ont commencé par la pose de stickers écogestes et la mise en place de thermomètres dans les services. Ce sont eux qui ont choisi les endroits où les installer car ils connaissent bien les usages de leur site de rattachement.

Ils sensibilisent leurs collègues, vérifient que les locaux ne sont pas trop chauffés ou que les écrans ne restent pas en veille. Ils prodiguent des conseils et sont à l'écoute des agents : dans l'un des bâtiments, par exemple, un écran de protection a été posé sur une baie vitrée pour un agent qui se plaignait d'avoir froid. L'objectif est de trouver un équilibre entre la nécessité d'économiser l'énergie et le confort des agents, en incitant chacun à participer à l'effort collectif.

## MODERNISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COLLECTIVITÉ

En 2023 la collectivité a remplacé 14 % de son parc d'éclairage public par des luminaires LED. Au total 62 % du patrimoine d'éclairage public de Saint-Louis Agglomération est aujourd'hui en LED. Le parc est constitué des zones d'activités et des parkings dont la communauté d'agglomération a la gestion.

La collectivité a prévu de terminer en 2025 le passage de tout son parc d'éclairage public en luminaires LED.

## MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Courant 2022, le bureau d'étude missionné par Saint-Louis Agglomération a rendu ses conclusions en matière de potentiel solaire sur les toitures des bâtiments.

5 projets ont été retenus comme très favorables, notamment pour de l'autoconsommation de l'énergie produite :

- L'espace entreprises La Pépinière à Schlierbach : 41 kWc de puissance à installer
- La maison de santé de Folgensbourg : 9 kWc.
- Les 3 bâtiments sportifs de Village-Neuf, piscine couverte, COSEC, salle multisports : 227 kWc.

**Il a été décidé de mettre en œuvre les travaux sur ces 3 sites d'ici à la fin du mandat en 2026.**

Ils s'ajoutent à un autre projet déjà validé :

- Le futur pôle de proximité de Hagenthal-Le-Bas à construire : 8,5 kWc

En 2023, Le bâtiment hébergeant HOLO 3 à Saint-Louis a été équipé en toiture d'une installation de 35,8 kWc de puissance.

Courant 2024, une toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques : il s'agit de la pépinière d'entreprises de Schlierbach (projet issu de l'étude de potentiel).



## PHOTOVOLTAÏQUE INVESTISSEMENT CITOYEN

Au courant de l'année 2023, l'agglomération a proposé aux habitants de créer un projet d'investissement citoyen photovoltaïque sur le territoire.

Sept rencontres ont été organisées : réunion publique de présentation, réunions de travail, visite de site, etc. Un collectif d'environ 15 membres actifs s'est créé et se mobilise désormais pour monter un projet sur Saint-Louis Agglomération.



## MISE EN ŒUVRE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2021 a été déployé sur le territoire le « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) porté par la région Grand-Est et l'agence de la transition écologique (ADEME).

Ce service régional porte sur la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire à travers 3 missions :

1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers
2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation
3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés

**Depuis 2012, Saint-Louis Agglomération a noué un partenariat avec Alter Alsace Énergies pour le conseil à destination des particuliers via l'animation de l'Espace France Rénov'. Une convention de partenariat cadre cette prestation sur la période 2021-2023.**

Les services proposés à la population sont :

- Conseils de premier niveau délivrés par téléphone
- Conseils personnalisés en rendez-vous physique et permanences dans les



mairies et les pôles de proximité

- Accompagnement des ménages en amont des chantiers pour la réalisation des travaux et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Conseils auprès du petit tertiaire
- Animations diverses, sensibilisation et communication.



Les campagnes de communication nationale autour du service France Rénov et de l'aide Ma Prime Rénov donnent une visibilité accrue au service. **Au total 354 conseils de premier niveau sont comptabilisés pour l'année 2023.** Cela représente une légère diminution par rapport à l'année 2022 qui avait été une année record.

Le service France Rénov semble bien identifié de la population grâce aux opérations de communication nationale. Couplé aux opérations traditionnelles de mise en valeur du service par l'Agglomération que sont les thermographies de façades et les communications sur les bulletins municipaux et la page Facebook, **les permanences France Rénov ont connu un taux de remplissage de plus de 95 %.** La demande de rendez-vous étant supérieure au nombre de rendez-vous disponibles durant les permanences, certains rendez-vous ont été réalisés en visioconférence, par téléphone ou bien dans les locaux de l'association à Lutterbach. La durée moyenne d'un entretien personnalisé est de 55 minutes. Cela permet de faire le bilan des besoins d'isolation du logement, des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire compatibles avec le projet ainsi que de détailler le plan financier et les aides financières mobilisables. Au total 195 conseils personnalisés sont comptabilisés pour l'année 2023. Ce chiffre correspond aux objectifs de 200 actes/an attendus.

Afin de stimuler les rénovations globales et Basse Consommation compatible, le conseiller, après un premier rendez-vous permettant de déceler l'opportunité ou non de ce service, peut proposer une visite sur site avec diagnostic énergétique. En cette année 2023, 19 particuliers ont pu bénéficier de l'accompagnement. Via cet accompagnement poussé, le conseiller se rend au domicile du bénéficiaire, réalise un bilan énergétique, établit des stratégies de rénovation multiposte, chiffre ces travaux et leur retour sur investissement, d'un point de vue énergétique et économique.

**Le conseiller peut également accompagner des petites copropriétés** (jusqu'à 6 ou 8 lots). Deux copropriétés ont été suivies cette année, elles ont pu bénéficier d'une visite sur site avec des conseils sur les travaux à entreprendre ainsi que sur les mises en œuvre de ces travaux.

Le conseil auprès du petit tertiaire est un nouveau service et donc encore mal identifié de la part des professionnels du territoire. Un partenariat avec la Chambre des Métiers d'Alsace a été mis en place début 2022 pour dynamiser le service. Ce partenariat a pour but le renvoi des professionnels ayant besoin de conseils techniques et financiers sur leurs travaux de rénovation énergétique de la part de la CMA vers le conseiller. De plus, via cette collaboration, des actions d'animations conjointes ont été réalisées.

Des conseils auprès du petit tertiaire ont été fait en ce début d'année car les entreprises s'intéressent aux aides financières possibles dans le cadre de la rénovation de leurs locaux et bureaux.

En parallèle des publications sur les réseaux sociaux, le site internet de Saint-Louis Agglomération, le magazine intercommunal et les magazines communaux, plusieurs animations et conférences autour de la rénovation et des énergies ont été organisées.

**Des balades thermiques ThermoTour ont été organisées dans le but de sensibiliser les habitants d'une commune aux besoins d'isolation** en découvrant les déperditions des bâtiments via la caméra thermique. L'animation se déroule de la façon suivante : le groupe se retrouve devant la mairie, se balade durant 45 minutes à proximité avec la caméra thermique, puis se retrouve dans une salle communale afin de découvrir les 7 clefs de la rénovation énergétique lors de la conférence de 30 minutes dispensée par la conseillère France Rénov. Quatre balades ont eu lieu

en 2023 et ont permis de toucher 43 personnes.

L'Espace France Rénov' de l'agglomération est présent lors de salons ou autres événements pour informer les citoyens et a pu cette année donner deux conférences. Le 17 octobre une conférence sur le sujet "Pompe à chaleur et Photovoltaïque, mythe ou réalité" a été proposée à l'Espace Loisirs. Le sujet a attiré beaucoup de citoyens puisque la salle était complète. Aux vues du succès et de l'actualité de la thématique, une nouvelle conférence sera proposée en 2024. Le 5 novembre, lors du Salon Made in Elsass, l'espace France Rénov a proposé une conférence sur la réduction des consommations énergétiques à la maison et les écogestes. Une dizaine de personnes ont assisté à la conférence.

**En parallèle l'Espace France Rénov' propose également des visites de maison rénovées Bâtiment Basse Consommation.**

La famille Rudloff résidant à Blotzheim avait pu bénéficier en 2021 d'une thermographie de façade personnelle à travers le service France Rénov. À la suite des conseils de la conseillère, la famille a mis en oeuvre une rénovation globale de l'habitation : isolation des murs par l'extérieur, isolation des rampants, changement des menuiseries par du triple vitrage, installation du VCM double-flux, ajout d'épaisseur à l'isolation du plancher bas déjà partiellement isolé. Les travaux s'étant révélés être un succès, et les gains en confort et en énergie constatés, une visite de la maison a été organisée pour démontrer aux propriétaires encore hésitants l'intérêt d'une rénovation globale. 16 propriétaires ont ainsi pu bénéficier du retour d'expérience de ce chantier.



**L'Espace France Rénov' collabore également avec le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) de la Petite Camargue Alsacienne.**

Deux événements ont été organisés dans le cadre de ce partenariat. Le 30 septembre 2023 une balade à vélo à la découverte des énergies renouvelables et des habitats protégés du territoire a offert aux 6 participants un tour d'horizon des différentes installations d'énergies renouvelables de la ville de Saint-Louis et Village-Neuf ainsi que certains habitats protégés au sein de la réserve naturelle. Le 21 octobre 2023 l'atelier marmite norvégienne organisé au sein de la maison éclusière fut un véritable succès puisque 19 personnes représentant 15 foyers différents étaient présentes sur cette matinée pour confectionner, grâce au matériel fourni sur place, leur marmite.



Avec la collectivité, Alter Alsace Énergies organise par ailleurs le Défi DECLICS (anciennement Défi des Familles à Energie Positive) qui a lieu chaque année de début décembre à fin mars et vise à la réduction des consommations d'eau, de chauffage, d'électricité et de production de déchets dans les foyers participants. Le défi Déclics est rythmé par des rencontres, ainsi que la communication d'écogestes et d'astuces pour réduire ses consommations tout au long de l'année via des newsletters.

### Les temps forts de cette année :

- le 8 mars 2023 l'événement intermédiaire de la saison 2022-2023 a été organisé avec l'équipe des Lions Verts et Saint-Louis Trois Frontières. À cette occasion, une **visite de la chaufferie biomasse** exploitée par RCUE à Saint-Louis a été proposée. Les personnes présentes ont ainsi pu en savoir plus l'approvisionnement et le fonctionnement du réseau de chaleur urbain de la ville.
- le 15 novembre 2023, la **formation aux écogestes** visant à initier le défi 2023-2024 s'est tenue à Saint-Louis. Une large campagne de communication a permis d'inciter à venir des personnes non initiées au défi en plus des personnes déjà membres du défi. Sur les personnes présentes, la moitié ne connaissait pas encore le défi. Afin de sensibiliser les entreprises entrant dans la catégorie "petit tertiaire", des déjeuners de la rénovation ont été proposés sur le temps de la pause de midi dans différents lieux. Ces moments sont l'occasion de présenter les aides financières auxquelles les entreprises peuvent être éligibles et les travaux à cibler pour améliorer l'efficacité des locaux. 3 réunions ont pu être organisées cette année :
- le 12 avril 2023 à Saint-Louis : 22 entreprises étaient présentes pour cette première édition.
- le 12 mai 2023 à Saint-Louis avec la participation d'une dizaine d'entreprise de divers secteurs d'activité.
- le 23 mai 2023 dans les locaux de la BNI Régio3F pour sensibiliser les sociétés membres de l'association. 15 d'entre elles étaient représentées.



L'année 2023 a marqué l'arrivée du sujet de l'auto-rénovation accompagnée sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Selon l'enquête ADEME 2022, un tiers des rénovations énergétiques sont réalisées par les particuliers en autonomie, qu'ils aient recours à des conseils de professionnels ou non pour la mise en œuvre. Afin d'accompagner cette pratique et de sécuriser les rénovations tant d'un point de vue performance que compatibilité des matériaux, il est nécessaire de mettre en relation des professionnels aguerris avec les auto-rénovateurs. Une réunion d'information des professionnels a donc été organisée le 21 septembre 2023, visant notamment à les inciter à participer à un programme d'ateliers d'auto-rénovation accompagnée pour 2024. Sur les 13 entreprises présentes, plusieurs ont décidé de s'engager à animer un atelier d'auto-rénovation accompagnée sur son domaine d'expertise en 2024. Sur le sujet de l'auto-rénovation accompagnée, 5 ateliers sont déjà programmés pour 2024 sur les thématiques isolation des parois, rénovation biosourcée, installation de menuiserie, de système de chauffage et réalisation d'enduits naturels.

Le programme SARE ayant été prolongé d'un an par les financeurs, **l'agglomération prolonge également pour l'année 2024 sa convention de partenariat avec l'association Alter Alsace Energies ainsi que l'ensemble des animations proposées dans ce cadre.**

D'autre part, le service intégré de rénovation énergétique performante est porté par la Société d'Économie Mixte Oktave. Ce service a été déployé sur le territoire de Saint-Louis Agglomération depuis fin 2019 afin de démultiplier les chantiers de rénovation globale des copropriétés. Au cours de l'année 2023, 15 accompagnements de copropriétés dans des programmes de rénova-

tion ont été réalisés par le conseiller rénovation copropriété de la SEM Oktave :

- 6 copropriétés en phase conseils
- 12 copropriétés en phase études
- 11 copropriétés en phase travaux

## SUIVI DU PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

**L'ADIL du Haut-Rhin accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de sa politique en matière d'habitat et assure dans ce cadre 4 permanences par mois sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.** Les juristes de l'ADIL renseignent les particuliers sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme. Ils informent également sur les aides à la rénovation.

L'ADIL accompagne également les copropriétaires et syndicats de copropriétés dans le cadre de projet de rénovation thermique. Ses chargés de mission jouent un rôle de guichet d'information et de facilitateur, assurant la liaison avec les différents Intervenants. Concrètement, ils informent et sensibilisent les copropriétaires sur les enjeux de rénovation énergétique, les précautions à prendre, les étapes et méthodes d'un projet réussi, les aides mobilisables en vérifiant l'éligibilité de la copropriété et accompagnent les résidences les plus fragiles dans la prise de décision.

En 2023, l'ADIL a répondu à 644 sollicitations concernant les sujets suivants : rapports locatifs (55 % des consultations), rénovation énergétique (13 %), acquisition et vente de logements (8,5 %), copropriété (8 %) et mal-logement (6 %).

Parmi les consultations de l'ADIL, 93 ont été traitées lors des permanences sur l'agglomération. 64 ménages (69 %) ont été reçus à Saint-Louis, 15 à Sierentz (16 %) et 14 à Ranspach-Le-Bas (15 %).

## ACTIONS POUR LES GESTIONNAIRES DE SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, Saint-Louis Agglomération souhaite intensifier ses actions en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés. Une réflexion a été initiée en 2023 pour proposer en 2024 aux gestionnaires de syndicats intéressés, un programme d'actions (formations, visites de bâtiments réhabilités ou de chantiers, guide opérationnel, etc.) dédiées à la réalisation de travaux de rénovation en copropriétés.

Les objectifs visés sont de :

- Sensibiliser les syndicats (qui ne le sont pas encore) aux enjeux, obligations et intérêts d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés qu'ils ont en gestion ;
- Les informer sur les travaux possibles/souhaitables/nécessaires, les aides mobilisables et les acteurs qui peuvent les accompagner ;
- Faire des syndicats des relais d'information auprès des syndicats de copropriétaires et des acteurs de la réalisation de projets ;
- Identifier, grâce aux syndicats, les résidences où une intervention est pertinente, faisable, ou urgente ;
- Mieux cerner les besoins en termes d'accompagnement (ingénierie, technique, administratif et financier) que les acteurs institutionnels et opérateurs peuvent apporter.

## Perspectives 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLH 2023-2028, Saint-Louis Agglomération entend consolider ses dispositifs et outils d'information sur les aides en faveur de l'habitat, dont celles dédiées à l'amélioration du confort et des performances énergétiques du parc de logements. Une réflexion sur les financements alloués, sur la coordination de la chaîne des intervenants et sur les canaux d'information, de promotion et d'accompagnement des ménages a été engagée en

2023 et devrait se concrétiser en 2024 par une simplification du dispositif de subventionnement en faveur des travaux de rénovation. Un travail est plus particulièrement mené pour inciter et accompagner les copropriétés dans leur projet.

## RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS

**Depuis le 1er janvier 2023, la totalité de la flotte de bus urbains Distribus roule au biocarburant HVO "Hydrotreated Vegetable Oil" (huile végétale hydrotraitee). Ainsi, la société Métrocars a abandonné l'énergie fossile gasoil (bus, cars, véhicules TAD/TPMR, VL). Il s'agit d'un biocarburant fabriqué à partir d'huiles usagées, qui répond au décret du 17/11/2021 relatif aux critères définissant les véhicules à faibles et très faibles émissions. Il offre les avantages suivants :**

- Il est issu exclusivement de l'hydrogénation d'huiles recyclées (déchets de l'industrie, garanti sans palme, ni colza)
- Il est biodégradable et inodore
- Il présente une structure moléculaire identique à un carburant standard mais non fossile
- Il est 100% compatible avec la flotte de véhicule existante
- Il permet de réduire d'au moins 85% des émissions de CO2 et de 30% des particules fines par rapport à un gasoil classique
- Indépendance énergétique européenne : il est produit par la société finlandaise "NESTE" dans son usine de Rotterdam et est distribué par la société française BOLLORE ENERGY, premier distributeur indépendant de produits pétroliers en France.

Par ailleurs, le réseau de bus de l'agglomération possède 74 % de la flotte en Euro 6 dont 12 bus hybrides sur une flotte de 27 véhicules standards. Dotés d'un moteur thermique et d'un moteur électrique, les bus hybrides permettent une économie de carburant d'environ 10 % par rapport à un moteur thermique unique.

## Perspectives 2024

En 2024, 1 nouvelle ligne de bus transfrontalière devrait voir le jour : la ligne EuroAirPort - Lörrach. Ce projet, porté par le Landkreis de Lörrach a été approuvé par les différents partenaires français, qui acceptent de financer la ligne à hauteur de :

- 25 000 € pour la région Grand Est dans le cadre de leur compétence Mobilités
- 25 000 € pour la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de leur compétence transfrontalière
- 25 000 € par Saint-Louis Agglomération dans le cadre de sa compétence Mobilités

Si le projet est retenu par le fonds européen Interreg, l'exploitation de cette ligne devrait commencer au courant du mois de décembre 2024.

Par ailleurs, le projet de CHNS (Car à haut Niveau de Service) Altkirch/Saint-Louis est relancé. Une nouvelle étude va être lancée début 2024 par le PETR du Sundgau, qui est le porteur du projet, pour laquelle Saint-Louis Agglomération a accepté de participer à hauteur de 3 000€.

## RÉSEAU PUBLIC DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

**Le réseau des bornes de recharge de la collectivité est étendu sur 10 communes de l'agglomération. Il est composé de 15 bornes avec deux points de charge et situées en voirie publique et de 10 bornes avec un point de charge et situées dans le parking relais P+R de la gare de Saint-Louis. Le réseau est opérationnel depuis le 30 juin 2018.**

Les bornes sont accessibles par abonnement avec un badge FRESHMILE, par carte bancaire (paiement sans contact) ou par badge d'un opérateur de mobilité.

**En 2023, 8450 sessions de recharges ont été réalisées sur ces 40 points de charge.** Les bornes les plus utilisées sont :

1. Saint-Louis, 17 rue Théo Bachmann
2. Saint-Louis, Rue du Ballon – Parking P+R à la gare
3. Saint-Louis, 9 rue de Huningue
4. Huningue, Rue du Port
5. Sierentz, Chemin du Tafelweg

Par la mise en place de ces bornes, Saint-Louis Agglomération promeut un mode de déplacement (voiture électrique) très peu polluant et permettant de préserver la qualité de l'air sur ces dix communes.

L'année 2023 a permis de finaliser le schéma directeur des infrastructures de recharge pour le territoire, à l'échelle des 40 communes. Le but de ce schéma est d'identifier les futurs besoins en bornes, au bon endroit et à la bonne puissance. Ce schéma a été réalisé en partenariat avec Territoire d'Énergie Alsace (anciennement le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin).

## DÉVELOPPEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Saint-Louis Agglomération, comme chaque année, poursuit le développement des itinéraires cyclables intra-communautaires et interurbains avec la mise en œuvre du Schéma Directeur approuvé fin 2019.

**En 2023, la liaison entre les communes de Stetten et Kappelen a été réalisée**, il s'agit du premier tronçon de la liaison Est-Ouest reliant ces deux communes à Brinckheim, Bartenheim puis Saint-Louis. Cette opération fait l'objet d'une participation de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local et du programme d'agglomération de Bâle.

Les études pour les autres tronçons de cette liaison se sont poursuivies et devraient aboutir à la réalisation d'un second tronçon entre Bartenheim et Brinckheim en 2024.

Deux autres projets ont été réalisés :

- **La rénovation de la voie communale reliant Steinbrunn-le-Haut et Rantzwiller.** Cette voie a été rénovée et balisée afin d'intégrer le périmètre des liaisons cyclables gérées par la collectivité.
- **La réalisation d'un tronçon de voie verte à Hagenthal-le-Haut**, afin de sécuriser le cheminement des cycles et des promeneurs le long d'une route départementale à fort relief présentant deux virages serrés. Elle permet de faire la jonction entre plusieurs cheminements piétons / cycles vers Hagenthal-le-Haut et les communes avoisinantes. Ce projet a fait l'objet d'une participation financière du programme d'Agglomération de Bâle.

Au global sur 2023, trois aménagements de pistes cyclables ont donc été réalisés pour un total de 2,87 km :

- Liaison Steinbrunn-le-Haut et Rantzwiller 1,9 km (travaux réalisés au 1<sup>er</sup> semestre 2023)
- Liaison Est-Ouest, entre Kappelen et Stetten : 0,65 km (second semestre 2023)
- Hagenthal le Haut : 0,32 km (travaux réalisés à l'été 2023)

Une révision du Schéma Directeur de 2019 a été adoptée lors du conseil communautaire du 20 décembre 2023. Il s'agissait d'adapter la programmation des investissements afin de prendre en compte le contexte économique contraint mais aussi d'intégrer de nouvelles liaisons.

Ce nouveau schéma ambitieux prévoit ainsi la réalisation de 41 liaisons cyclables cumulant plus de 55 km de création d'infrastructures nouvelles pour un coût global estimé à 21,5 millions d'euros.

La programmation a été revue selon trois horizons de priorité :

- **Priorité 1** : opérations projetées sur le mandat en cours et celles pour le prochain mandat
- **Priorité 2** : projections du prochain mandat (2026 – 2032)
- **Priorité 3** : projections aux mandats suivants (au-delà de 2032)

Ce nouveau schéma pourra être révisé au début de chaque mandat afin de redéfinir les niveaux de priorité en fonction de l'évolution du territoire et des perspectives économiques et budgétaires.

Un aménagement de piste cyclable est prévu d'ici fin 2024, la liaison Est-Ouest entre Bartenheim et Brinckheim pour un total de 0,8 km.

## AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO

L'agglomération a mis en place début 2019 une prime d'aide à l'achat d'un vélo à destination des résidents du territoire. L'aide représente 200 € maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo et 100 € maximum pour l'achat d'un vélo de ville ou pliant (avec un plafonnement à 50 % du montant TTC du vélo et dans la limite de l'enveloppe financière prévue par Saint-Louis Agglomération).

Afin de favoriser le commerce local, seuls les vélos achetés dans un magasin situé dans l'une des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération sont éligibles à l'aide.

Saint-Louis Agglomération étant engagée dans une démarche d'économie circulaire, par délibération du conseil communautaire du 15 février 2023, ce dispositif d'aide a été étendu aux vélos d'occasion, achetés dans l'un des magasins de l'agglomération.

Par ailleurs, il a été fixé un plafond d'éligibilité à 3 000 € TTC (4 000 € TTC pour les vélos cargo), au-delà duquel l'achat du vélo neuf ou d'occasion n'est éligible au dispositif d'aide. Seuls les vélos d'un montant inférieur à ces seuils peuvent bénéficier de la prime. **Au total, ce sont 380 foyers qui ont pu bénéficier de cette prime durant l'année 2023, pour un montant total de 62 000 €.**

**La prime d'aide à l'achat d'un vélo sera reconduite en 2024.**

## PROMOTION D'UNE APPLICATION DE COVOITURAGE

Le lancement du plan national de covoiturage et la création d'un axe covoiturage au Fonds vert ont accéléré la mise en place d'un service de covoiturage sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Un groupe de travail a été lancé entre les différentes collectivités du Haut-Rhin afin de partir sur un service unifié, avec un opérateur unique et une aide financière de même niveau, pour massifier le nombre d'utilisateurs et pour faciliter la compréhension des usagers potentiels. Une délibération a été prise le 14 juin 2023 pour fixer le niveau de soutien financier de la collectivité pour les conducteurs et le coût d'un trajet pour le passager. Le lancement de la communication et de l'incitation financière a été effectif à partir du 1<sup>er</sup> septembre.



**La mise en place officielle d'un service de mise en relation entre conducteurs et passagers et l'incitation financière à travers l'application Klaxit s'est faite à la rentrée de septembre 2023.**

**De septembre à décembre 300 conducteurs du territoire se sont inscrits et 1000 trajets ont été réalisés, ce qui correspond à 3 800 kg de CO2 économisés.** Les objectifs de cette incitation sont d'encourager les conducteurs à accepter quelqu'un dans leur véhicule, de leur montrer les économies induites par le covoiturage et de diminuer le coût pour le passager. Covoiturer permet également de réduire le nombre de voitures aux heures de pointes et de réduire les émissions de CO2, les participants adoptent ainsi un comportement écoresponsable.



Afin de massifier rapidement le nombre de conducteurs et passagers inscrits sur l'application, des animations ont été réalisées dans un premier temps dans 3 grosses entreprises du territoire et des actions de distributions de flyers auprès des salariés de 4 autres employeurs. Des formations sont également proposées régulièrement aux référents mobilité des autres entreprises. Ce service sera expérimenté jusqu'au 30 août 2024.

## OUVERTURE D'UNE VÉLOSTATION AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE

Le projet d'ouverture d'une Vélostation a avancé au cours de l'année. La candidature de Saint-Louis Agglomération à l'appel à manifestation d'intérêt « Place de la Gare » lancé par la SNCF a été retenue. Par conséquent, un local de 150 m<sup>2</sup> vide, au rez-de-chaussée de la gare a été attribuée au projet porté par Saint-Louis Agglomération à savoir l'ouverture d'une Vélostation multi-services. Les besoins en travaux et en aménagement intérieur ont été identifiés, puis des conventions de partenariat ont été passées avec la SNCF pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation et d'aménagement du local de la gare et également pour l'occupation de ce local pendant 10 ans.

Au second semestre, ont été préparées les consultations des prestataires pour l'achat des vélos et pour la gestion de la future Vélostation. Les travaux vont démarrer au premier trimestre 2024, pour une ouverture du lieu prévu à l'automne 2024.

Différents services seront proposés à l'ouverture : la location de courte et de longue durée, dans un premier temps de vélos à assistance électrique et d'un vélo cargo, puis le service pourra évoluer selon les besoins vers de la location de vélos classiques et de « long tail », l'entretien de cette flotte de vélos et le gardiennage sécurisé des vélos où la récupération de son vélo ne sera possible qu'aux horaires d'ouverture du service.

## OUVERTURE DU GARAGE À VÉLOS SÉCURISÉ AU PARKING RELAIS DE LA GARE

Lors de la construction du parking relais au niveau du pôle d'échange multimodal de la gare, un local destiné au stationnement de vélos a été prévu. Ce local a été sécurisé en 2022. Le marché d'achat des racks de stationnement a été lancé et notifié pour équiper le local P+R et la future Vélostation. **Les racks ont été posés à l'été 2023 pour un total de 85 places, dont un emplacement réservé pour un vélo cargo. Il est accessible via l'utilisation de l'application la Ruche à Vélo.**

Il sera complété en 2024 par des équipements pour améliorer l'expérience utilisateur (armoire avec casiers de rangement, pompe de gonflage et petite station avec des outils de réparation).

## DÉFI EN ENTREPRISE, ACTIONS DE SENSIBILISATION

À l'occasion du Défi régional mobilité "Au boulot j'y vais autrement" au mois de mai et de la semaine de la mobilité en septembre, des actions de sensibilisation ont été organisées en partenariat avec le club d'entreprises Acteco3F. **Les objectifs étaient de présenter les différentes solutions de mobilité, de conseiller individuellement les salariés sur la possibilité de se déplacer autrement pour leurs trajets domicile-travail et de proposer des offres gratuites d'essai du TER.**

Ces animations ont été l'occasion de faire tester des vélos à assistance électrique par un moniteur cycliste



diplômé et de réaliser, grâce à une association, la révision et des petites réparations des vélos des salariés. Au total, 7 interventions ont eu lieu dans 5 entreprises différentes.

Ces actions sont financées dans le cadre de l'appel à projet Avelo2 jusqu'à juin 2024.

## PARTENARIAT AVEC LA COOPÉRATIVE CITIZ

**En février 2023, l'opérateur Citiz a proposé d'installer une nouvelle station sur le territoire afin de développer davantage le service d'autopartage.**

Cette troisième voiture permettra d'améliorer la visibilité du service et ainsi d'avoir plus d'utilisateurs. Grâce à la localisation de la station, cette voiture pourra également être utilisée par les agents de la Ville et de l'Agglomération de Saint-Louis, permettant de diminuer le besoin en véhicule de service.

Après l'accord de Saint-Louis Agglomération et de la Ville de Saint-Louis, une convention tripartite de partenariat est passée au conseil en septembre 2023. La nouvelle station est effective depuis octobre, rue du temple à Saint-Louis.



## LABELLISATION ACCUEIL VÉLO

Dans le cadre de sa stratégie territoriale touristique, Saint-Louis Agglomération a adopté, le 14 décembre 2022, son plan de développement jusqu'en 2026 composé de 5 axes stratégiques, chacun d'entre eux détaillés en piste d'action. **Dans un premier temps, la collectivité a souhaité développer l'axe n°1, « Structurer la filière cyclo touristique ».**

À cet effet, Saint-Louis Agglomération accompagne ses professionnels du tourisme souhaitant s'engager dans une démarche de labélisation « Accueil Vélo » en participant au financement du coût du label à hauteur de 80 %, soit 160 € par établissement dans la limite d'un budget de 5 000 €.



Devenir Accueil Vélo c'est valoriser son établissement pour être reconnu par les clientèles cyclistes, mais également appartenir à un réseau et une filière en pleine croissance, s'inscrivant dans une approche de tourisme durable et mobilité douce.

En développant le nombre d'établissements labélisés, Saint-Louis Agglomération souhaite créer un maillage sur son territoire garantissant aux touristes de bénéficier des services et des équipements dont ils ont besoin.

Avant la mise en œuvre de cette aide, le territoire comptait seulement 4 établissements labélisés. **Depuis le 15 juin 2023, date de lancement de l'opération, la collectivité a accompagné 8 prestataires touristiques et 4 autres sont en cours de labélisation, pour un budget de 1280 €.**

Il est prévu l'organisation d'une réunion avec les hébergeurs touristiques pour leur présenter :

1. Le diagnostic territorial et la politique de transition écologique de Saint-Louis Agglomération.
2. Le retour d'expérience d'un hébergeur d'un territoire voisin déjà labellisé ECOLABEL.
3. Une proposition d'ajouter les infos de transport en commun aux abords de leur hébergement sur tous les sites touristiques qui les réfèrent (LEI Alsacien).

**Fort de son succès en 2023, le dispositif d'aide à la labélisation Accueil Vélo sera reconduit en 2024** afin d'accompagner encore plus de prestataires et de constituer un maillage fort d'établissements labélisés sur le territoire.

## DÉVELOPPEMENT CYCLO-TOURISTIQUE

Saint-Louis Agglomération a lancé une étude et un diagnostic des possibilités de développement cyclo-touristique ainsi que des zones d'accueil et de services le long des itinéraires structurants.

Afin de valoriser les itinéraires structurants du territoire, en étudiant et en densifiant l'offre de services et en améliorant l'expérience du cyclotouriste, la communauté d'agglomération a missionné le bureau d'étude Inddigo pour fournir une étude et un diagnostic complet de développement cyclo-touristique.

Cette démarche doit aboutir, à terme, à la définition d'un projet d'ensemble, et proposer un plan d'actions et des pistes d'amélioration.

Le rendu de cette étude est attendu pour le début du mois de mars 2024.



## DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES MOBILITÉS PARTAGÉES DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTALIER

En 2023, l'AggloBasel avec la collaboration de l'association Smart Regio Basel et l'institut universitaire de la "Fachhochschule Nordwestschweiz" ont réuni les collectivités des trois pays de l'agglomération trinationale afin de définir comment développer et promouvoir les mobilités partagées dans un territoire transfrontalier.

## PLAN DE DÉPLACEMENT ADMINISTRATION

Afin de promouvoir la mobilité durable au sein de la collectivité, Saint-Louis Agglomération s'engage sur une démarche de Plan de Déplacements Administration (PDA).

L'élaboration de ce plan se fera sur une année, de septembre 2023 à septembre 2024, pour aboutir à un plan d'actions pluriannuel avec des objectifs à atteindre.

Ce plan se concentrera sur deux axes :

- les déplacements domicile-travail des agents, pour déterminer les besoins et souhaits afin d'améliorer l'accessibilité des sites et d'augmenter la part modale des mobilités durables
- les déplacements professionnels, avec pour objectifs de diminuer la flotte de véhicules, de les mutualiser et de promouvoir les différentes solutions de transport et la démobilité.

## 2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES

### LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DES TRAMES VERTE ET BLEUE

En octobre 2023 a démarré l'étude globale de diagnostic et d'identification de la trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération qui débouchera sur un programme pluriannuel d'actions hiérarchisées selon leur priorité et en faveur de la préservation et de la reconquête de la trame verte et bleue.

Les actions de préservation et de reconquête des trames vertes et bleues proposées dans le cadre de cette étude répondront à 4 objectifs :

1. Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et prendre en compte le déplacement des espèces dans un contexte de changement climatique ;
2. Identifier, préserver et relier par des corridors écologiques fonctionnels les espaces importants pour la préservation de la biodiversité ;
3. Atteindre ou conserver le bon état écologique des écosystèmes aquatiques et viser la préservation des fonctions des milieux humides : fonction hydrologique, fonction d'habitat pour la biodiversité et fonction biogéochimique : assimilation, dénitrification, stockage carbone.
4. Intégrer les autres enjeux de transition écologique du territoire que sont :
  - Le schéma intercommunal des pistes cyclables ;
  - La gestion différenciée des eaux pluviales ;
  - L'adaptation au changement climatique du territoire.

L'étude a une durée de 12 mois. Elle est composée de 3 phases :

**Phase 1 :** État des lieux des trames verte et bleue du territoire intercommunal ;

**Phase 2 :** Mise en cohérence des enjeux trame verte et bleue avec les enjeux gestion des milieux aquatiques, ruissellement et coulées de boue ;

**Phase 3 :** Élaboration d'un plan d'actions hiérarchisé par sous-trame et priorités.

Pour suivre l'étude et l'élaboration du plan d'actions, un groupe de travail technique avec les agents des communes volontaires, les membres du groupe Espaces Naturels du Conseil de Développement et les agents de Saint-Louis Agglomération a été mis en place.

Il permet de partager les informations et retours d'expériences et de travailler à la mise en œuvre des actions qui ressortiront de l'étude.

Ce panneau a été réalisé en collaboration avec le conseil de développement

**SAUVEGARDONS LA FAUNE ET LA FLORE DE NOTRE TERRITOIRE**

Qu'est-ce que la biodiversité ?  
La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions.

**BIODIVERSITÉ**

- Diversité des milieux de vie
- Diversité des espèces dans chaque milieu
- Diversité des individus de chaque espèce

**Une nature ordinaire et pourtant menacée**

- Écureuil roux
- Chêne liège
- Mérisier d'Europe
- Choucroute romaine
- Renard roux
- Lézard d'Europe
- Écraussin d'été

**Les espèces de faune et de flore présentes au niveau des territoires de Saint-Louis Agglomération. Avec-vous déjà pu les observer ?**

**Des espèces rares**

- Chat forestier
- Choucroute à collet
- Nez de pays
- Orchidée papillon
- Nez de pays

## DIMANCHE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023 : JOURNÉE DE BALADE À ÉNIGMES SUR LES ENJEUX EAU-BIODIVERSITÉ

Dans le cadre du contrat de territoire Eau & Climat, la collectivité a organisé avec l'agence de l'eau une journée tout public qui a proposé un circuit de balade à pied sur une boucle de 5,5 km afin de découvrir et de sensibiliser aux enjeux de l'eau et de la biodiversité.

Un livret à énigmes a été distribué gratuitement aux familles qui ont participé à cette balade. Des animations au départ et à l'arrivée ont également été organisées. **300 personnes ont participé à cet événement tout au long de la journée.**

## ANIMATION DU MOIS DE LA BIODIVERSITÉ DU 18 AVRIL AU 16 MAI

L'équipe de la médiathèque de Sierentz, a organisé pour la première fois un temps fort pendant un mois : le Mois de la Biodiversité. Plusieurs événements tout public ont eu lieu :

- Deux expositions au sein de la médiathèque sur le climat et la biodiversité
- Animation de la Fresque de la Biodiversité suivi d'un repas partagé
- Journée troc de plantes et de graines
- Projection du documentaire Le Chêne
- Une balade contée pour les enfants dans le domaine du Haas
- Conférence Le potager du paresseux face au dérèglement climatique
- Un photomaton des engagements pour la biodiversité

**Au total, 150 personnes ont participé à ces événements.**

Ce mois de la biodiversité se déroulera tous les deux ans avec comme nouvel objectif de l'élargir à d'autres communes volontaires.



## AIDE À L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie et de sa démarche de Labellisation Territoire Engagé, Saint-Louis Agglomération promeut un dispositif en faveur de la réutilisation des eaux de pluie.

À ce titre, et par délibération du Conseil Communautaire du 14 juin 2023, Saint-Louis Agglomération propose une aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie en faveur des résidents de son territoire. **En 2023, 50 foyers ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total versé de 4 344,77 €. Cette aide est reconduite en 2024.**

## OPÉRATION « VIVENT LES VERGERS ! »

Comme chaque année, Saint-Louis Agglomération a organisé son opération de commande groupée d'arbres et arbustes sur l'ensemble de son territoire. Avec cette opération « Vivent les vergers ! » qui rencontre un beau succès, les habitants peuvent commander des arbres à un prix avantageux.

**Au total en 2023, ce sont près de 700 arbres de hautes-tiges et lots d'arbustes qui ont été plantés, plus de 200 foyers qui ont pu bénéficier de l'opération ainsi que les communes de Michelbach-le-Bas et de Sierentz pour un budget total de 22 000 € financé à hauteur de 40 % par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).**

Les habitants et la collectivité participent ainsi à la sauvegarde des vergers traditionnels, qui font partie du patrimoine naturel alsacien. Cela contribue aussi à la biodiversité en offrant un refuge à une faune et flore variées.

En particulier, plus d'une vingtaine de fruitiers ont été plantés par une équipe de bénévoles qui

s'est réunie le samedi 2 décembre sur une propriété à Schlierbach. Ils étaient issus de la LPO Alsace (groupe chevêche 68), de la Petite Camargue Alsacienne, du CAPS 68 ainsi que des «Anges verts» de Hégenheim.

Les emplacements des arbres avaient été marqués à l'avance, en alignement sur la prairie en bordure des champs cultivés. Des petits groupes se sont organisés autour de planteurs confirmés pour procéder à la plantation. Un nichoir à chouette chevêche a également été monté dans un fruitier existant. Les échanges et partages d'expériences ont été nombreux à cette occasion. La communauté d'agglomération reconduira son opération « vivent les vergers ! » en 2024.

## PROJET 3LAND

**Le projet 3Land est un projet de requalification à long terme, des secteurs industriels et portuaires à proximité du Rhin, situés sur la ville de Bâle, de Weil am Rhein et de Huningue (zone industrielle sud).** L'objectif est d'aménager progressivement un quartier transfrontalier à l'horizon 2040 : Un Master Plan réalisé en 2015 a montré l'ampleur du potentiel d'aménagement de ce site (80 ha de foncier mobilisable) permettant de créer des logements et des emplois pour environ 20 000 personnes. Ce travail a permis de développer une vision commune du développement urbain sur l'ensemble du secteur, notamment en faisant ressortir de vastes espaces verts publics, des promenades sur les berges du Rhin ainsi que trois ponts (un pont principal sur le Rhin dédié aux transports publics et aux mobilités actives et à la mobilité douce et deux passerelles vélos/piétons).

Une étude socio-économique lancée en 2021 a permis de vérifier la pertinence du pont sur le Rhin et de la ligne de tram reliant la gare de Saint-Louis à Klein-Huningue en Suisse. Les résultats de cette étude montrent l'importance du pont pour assurer la mobilité durable (via les transports en commun, le vélo et la marche à pied) des futurs habitants et employés pour l'ensemble du quartier 3Land mais également pour la partie nord de l'agglomération trinationale. En 2023, une étude de faisabilité a été lancée pour vérifier s'il était pertinent de prévoir une bande verte sur le futur pont sur le Rhin, afin de relier le réseau des biotopes de part et d'autre des rives. Il est presque certain qu'une bande verte de 7 mètres de large pourrait contribuer de manière significative à la protection de la faune et de la flore et à la promotion de la biodiversité sur le pont et aux alentours.

Un atelier dédié à l'adaptation aux changements climatiques au sein du périmètre 3Land a permis de connaître les démarches entreprises par les communes voisines en Suisse et en Allemagne dans ce domaine.

### 3. ÉPANOUISSEMENT DES TOUS LES ÊTRES HUMAINS

#### POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Dans un contexte de recrutement difficile et d'évolution des attentes intergénérationnelles, **Saint-Louis Agglomération a fait le choix de développer sa marque employeur, lui permettant ainsi de se différencier des autres recruteurs** en passant d'une vision purement financière d'une organisation à une vision durable prenant davantage en compte le capital immatériel proposé.

En déclinant sa nouvelle stratégie RH axée sur le bien-être de l'ensemble des collaborateurs et de valorisation des métiers proposés, Saint-Louis Agglomération souhaite davantage se faire connaître en communiquant sur ses valeurs, et ainsi d'attirer de nouveaux talents tout en fidélisant ses collaborateurs déjà présents.

La collectivité a notamment fait le choix de fixer dans ses Lignes Directrices de Gestion des mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et permettant l'accès à des responsabilités supérieures. Elle a ainsi développé 3 axes :

- La définition de nouvelles orientations en matière de valorisation des parcours : adéquation entre les besoins de la collectivité et les aspirations des agents, anticipation des évolutions structurelles à travers la mise en place d'itinéraires de formation, reconnaissance de l'implication et de la mobilité.
- L'accompagnement des agents après réussite d'un concours : reconnaissance de l'investissement à travers la nomination dans les six mois suivant l'obtention.
- La mise en place de mesures favorisant l'accès à des fonctions supérieures : renforcement de l'accompagnement par la DRH des agents dans les transitions professionnelles et accompagnement dans l'acquisition de compétences nécessaires à l'occupation d'un emploi à plus fortes responsabilités.

#### ANIMATION DU DÉFI « AU BOULOT, À L'ÉCOLE, J'Y VAIS À VÉLO ET AUTREMENT ! »

La collectivité a coorganisé le défi régional multimodal « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement ! » sur son territoire.

**Pendant les semaines du défi, salariés, agents et élèves sont encouragés à se rendre au travail ou à l'école sans autosolisme (utilisation de sa voiture individuelle en solo).**

Toutes les alternatives à la voiture individuelle sont donc prises en compte : à vélo, mais aussi en train, en bus, en covoiturage et à pied.

Les kilomètres parcourus à vélo ou autres modes durables sont ensuite convertis en euros et redistribués à une association solidaire qui propose des actions en faveur de la mobilité durable.

Cette année, c'est l'association Cyclaneuf, présente sur le territoire de la communauté de commune du Bassin de Pompey, qui a bénéficié du soutien financier du défi. Son objectif est de transmettre des savoir-faire mécaniques pour inciter à l'auto-réparation des vélos, car de nombreux cyclistes ne savent pas réparer leur vélo ou manquent d'outils pour le faire. La dotation solidaire a servi à financer des outils et du matériel de réparation, des supports de communication, une remorque de transport de matériel et un stand marabout pour l'atelier mobile.

**En 2023, 15 entreprises et administrations du territoire de l'Agglomération ont participé au défi : les 407 salariés participants ont parcourus plus de 15 000 kilomètres en modes alternatifs à la voiture individuelle. 8 établissements scolaires du territoire ont également participé au défi.**



## Perspectives 2024

En 2023 le volet Communication du défi a été confié à l'association Initiatives Durables. Celle-ci a proposé aux collectivités de s'engager pour 3 ans afin de pérenniser le défi. **Le défi « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo...et autrement ! » sera donc reconduit en 2024, 2025 et 2026.**

## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative, composée de membres issus de la société civile. Il fonctionne sous forme d'une assemblée plénière qui se réunit sur des sujets à la demande de Saint-Louis Agglomération ainsi qu'autour de groupes de travail, dont les thématiques ont été définies par les membres eux-mêmes :

- Espaces naturels et paysages
- Attractivité du territoire
- Transition énergétique
- Mobilité

L'année 2023 a été marquée par un travail actif :

- **En interne à Saint-Louis Agglomération :**

- o Avec l'organisation d'une plénière ouverte à tout citoyen, qui a permis d'accueillir une dizaine de nouveaux membres ;

- o L'investissement de l'instance sur les événements "«Mois de la biodiversité" à la médiathèque de Sierentz et la "Balade à énigmes" à la Maison éclusière, pour lesquels des panneaux de présentation de la faune et de la flore, des paysages ainsi que de la trame verte et bleue ont été réalisés ;

- o Une mobilisation des groupes de travail sur la saisine liée aux cahiers des charges des ZAC Gruen et du Quartier du Lys pour un rendu de leur contribution début 2024 ;

- o L'intégration du Conseil de Développement dans de nombreuses instances et groupes de travail internes : Commission Santé de la Collectivité, Comité de Partenaires des Mobilités, Comité de Pilotage "Territoire engagé pour la transition écologique", Agence d'Attractivité Touristique de la communauté d'agglomération, Groupe de Travail sur l'élaboration d'une charte de bon voisinage, Groupe de Travail sur la réalisation du diagnostic des trames vertes et bleues et d'un programme d'actions de restauration, etc.

- **Au niveau de la participation aux instances externes :** travaux du Conseil de Développement de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Enfin, une lettre de mission annuelle est toujours rédigée par la collectivité, de manière à donner une vision d'ensemble des sollicitations de l'instance par la collectivité.

## Perspectives 2024

En 2024, le Conseil de Développement poursuivra notamment sa participation à l'étude globale de diagnostic et de déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de l'agglomération, ainsi que ses réflexions sur les cahiers des charges sur les questions environnementales et énergétiques des ZAC Gruen et du Quartier du Lys.

Il pourra également être consulté sur de nouveaux sujets à la demande de Saint-Louis Agglomération comme le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial et poursuivra son travail au sein des groupes thématiques.

## ENGAGEMENT DES CITOYENS DANS LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Afin d'encourager la participation des citoyens à l'échelle de l'agglomération trinationale de Bâle, la communauté d'agglomération soutient les actions menées par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) dans le cadre du " Fonds de rencontre".

L'objectif est de soutenir financièrement des projets portés par des associations et des établissements scolaires qui favorisent la rencontre de citoyens de deux ou trois pays de la région trinationale de Bâle (événement sportif, musical, théâtral, etc.). **En 2023, 7 projets ont été réalisés. Depuis la création du fonds en 2016, 64 rencontres transfrontalières ont eu lieu.**

## PROXIMITÉ TERRITORIALE

La politique de proximité mise en œuvre par Saint-Louis Agglomération se traduit par la création d'un service de la proximité territoriale qui regroupe les pôles de proximité, les Espaces France services et le pôle de services de Saint-Louis.

Afin d'être plus proche et à l'écoute des 81 780 habitants répartis sur ses 40 communes membres, Saint-Louis Agglomération a fait le choix de créer des pôles de proximité, un site à Sierentz, un à Ranspach-le-Bas et un futur site à Hagenthal-le-Bas. Ces pôles ont pour mission d'accueillir le public, de le renseigner ou de l'orienter dans ses démarches qui relèvent des domaines d'intervention de la communauté d'agglomération.

Saint-Louis Agglomération a obtenu la labellisation pour l'ouverture de deux Espaces France Services, à Sierentz (ouvert depuis juin 2021) et à Ranspach-le-Bas (depuis octobre 2022). Ces EFS sont portés par l'agglomération avec le concours des communes de Sierentz et Ranspach-le-Bas, qui mettent à disposition une partie des locaux, et le soutien financier de l'État. L'objectif est de permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives du quotidien (emploi, retraite, impôts, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.).

Dans ces Espaces France services, les usagers peuvent trouver :

- Un accueil individualisé avec 2 agents « France services » de la collectivité qui les accompagnent dans leurs démarches du quotidien (informations de 1<sup>er</sup> niveau, aide à l'utilisation des services en ligne et des outils numériques, mise en relation avec les partenaires...).
- Des permanences de partenaires locaux et nationaux : conciliateur de justice, agents des impôts, juriste de l'ADIL, conseiller France Renov', assistante sociale du service social de la CAR-SAT, conseiller de la Mission Locale, ainsi que des rendez-vous en visio avec un agent de la CPAM.
- La mise à disposition d'un ordinateur en libre accès et d'une imprimante/scanner.
- Des ateliers numériques individuels (uniquement à Ranspach-le-Bas) pour permettre aux personnes de se familiariser avec un ordinateur et aller vers de l'autonomie numérique.

**En 2023, l'Espace France services de Sierentz a répondu à 5 224 demandes (accompagnements physiques, téléphoniques, permanences partenaires) et celui de Ranspach-le-Bas à 2 977 demandes.**



## MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ÉCO-CRÈCHES

Dans la continuité de la Charte Éco crèche mise en œuvre en septembre 2021 dans les 4 crèches gérées par la collectivité (dont 2 en délégation de service public), **un projet d'éco labellisation via un organisme habilité a été engagé en 2023 et se poursuivra jusqu' à fin 2025 pour obtenir cette labellisation appelée ECOLOCRECHE**. Ainsi un travail conséquent d'état des lieux au niveau des 4 crèches a été réalisé à plusieurs niveaux :

- Consommations énergétiques (électricité, fioul, eau)
- Gestion et réduction des déchets (tri, recyclage, emballages)
- Ergonomie du mobilier pour le personnel et les enfants

Ce travail perdurera en 2024 avec notamment la mise en place d'actions ciblées par établissements développées par les équipes éducatives pour améliorer la qualité de l'accueil des familles, des enfants et du personnel.

En parallèle de cette démarche, une étude de faisabilité énergie bois a été réalisée par un cabinet spécialisé dans l'objectif de remplacer les chaudières fioul des 2 crèches par des chaudières à granulés bois en 2024.

Dans le cadre de leur sobriété énergétique, les multi-accueils ont également effectué cette année divers achats d'équipements électroménagers moins énergivores (sèche-linge, lave-linge, etc.).

## CHARTÉ ÉCO-RESPONSABLE DES BÂTIMENTS SPORTIFS

La direction des sports a élaboré une charte éco-responsable pour l'ensemble de ses équipements, qui formalise les engagements de l'agglomération en matière de transition énergétique et écologique à partir des actions menées au sein des 5 équipements sportifs qu'elle gère. Les pratiques vertueuses mises en œuvre concernent plus particulièrement :

- L'entretien et le nettoyage des locaux
- Les mesures d'hygiène, la sobriété énergétique
- Le recyclage et la réduction des déchets
- La consommation d'eau,
- La gestion des espaces verts,
- La sensibilisation à la transition énergétique auprès des usagers.

Cette charte a été approuvée début septembre et signée par le Président de l'agglomération. Elle est annexée aux conventions de partenariat qui sont signées chaque année avec les structures associatives ou les clubs sportifs puis signée par ces derniers.

Ce document permet à la fois de formaliser les actions éco-responsables engagées par Saint-Louis Agglomération dans le domaine sportif mais aussi de sensibiliser et responsabiliser les usagers signataires dans cette démarche. Il est également prévu une campagne d'affichage à l'entrée des bâtiments. Cette charte pourra évoluer au fil des ans et des nouvelles mesures seront prises en faveur de la transition énergétique et écologique.

## SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Pour mémoire, en 2022 la Communauté d'Agglomération a recensé les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) présents sur son territoire dans le cadre de l'alimentation de sa plateforme Open Data (données en libre accès).

Un questionnaire comprenant un volet sur la démarche de transition écologique a été envoyé à tous les accueils de loisirs. 30 ALSH sur 38 sont favorables à aller plus loin dans leurs actions en faveur de la transition écologique et souhaitent être accompagnés par la Communauté d'Agglomération.

Le service Enfance-Jeunesse de la collectivité a pour objectif de redynamiser et animer le réseau des accueils de loisirs.

Rappel de l'objectif du service Enfance-Jeunesse : créer une dynamique de réseau au niveau des ALSH du territoire (partage d'expériences, visites de structures, accompagnement de projets ...).

En 2023, des temps de rencontres destinés aux directrices et directeurs des ALSH et de leurs animateurs ont eu lieu :

- **Mardi 4 mai 2023 à Sierentz :**
  - o Visite de l'exposition sur la biodiversité à la médiathèque intercommunale La Citadelle à Sierentz.
  - o Présentation du projet nature des accueils de loisirs de la commune de Sierentz.
  - o Visite de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Sierentz.
- **Mardi 26 septembre à la Petite Camargue Alsacienne à Saint-Louis**
  - o Présentation des aménagements extérieurs pour amener plus de nature dans l'accueil de loisirs.



En 2023 : 26 ALSH présents sur 38 concernés, soit 66 % de participation aux rencontres de réseau.

## Perspectives 2024

Pour le service enfance-jeunesse, l'objectif sera d'organiser des temps de formation destinés aux animatrices et animateurs des accueils de loisirs sur les thématiques abordés lors des temps de rencontre de réseau :

- Des temps de formation délocalisés dans les accueils de loisirs.
- Des temps de formation pris en charge par la Communauté d'Agglomération
- Les thématiques à aborder :
  - o Cabane en Saule
  - o Hôtel à insectes
  - o Aménagement en palette

## ÉLABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Courant 2023, la mise en œuvre des actions s'est poursuivie et le Contrat Local de Santé a été officiellement signé.



Les principales actions menées sont les suivantes :

- **Accès à des pratiques sportives adaptées à tous les publics** : stands de prévention lors de la fête du sport en septembre 2023 et des portes ouvertes des Espaces France Services en octobre 2023, promotion de l'activité physique adaptée, des dispositifs "Prescirmouv" et Maison sport santé. Présentation du dispositif "Prescirmouv" aux professionnels de santé (septembre 2023)
- **Vigilance au regard de la santé des populations (exposition aux risques, pollutions, épidémies...)** : stands et diffusion de messages de prévention sur l'alimentation saine et durable, participation à l'organisation de dépistages diabète et maladies rénales, incitation à la participation aux dépistages organisés des cancers, actions de prévention sur les facteurs de risques de cancers lors de divers événements (fête du sport, portes ouvertes des Espaces France Services, journée mondiale de la santé), soutien aux actions Octobre Rose (cancer du sein) et Mois sans tabac, participation à la campagne en faveur de la vaccination HPV, articles sur les effets néfastes de la mauvaise qualité de l'air sur la santé, communication sur les bonnes pratiques contribuant à améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur, sensibilisation à l'effet des allergènes sur la santé et communication sur le dispositif "Pollin'air" (prospectus, réunions d'infos, webinaires...), sensibilisation des élus lors d'une réunion des commissions Environnement et santé sur les enjeux d'amélioration de qualité de l'air au bénéfice de la santé et obligation réglementaires de surveillance de la qualité de l'air dans les ERP (octobre).

Au niveau du Contrat Local de Santé, 3 sessions de formation sont prévues en janvier 2024 sur la prévention des facteurs de risques des cancers et l'incitation de participation aux dépistages. Une formation sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public à l'attention des agents communaux et intercommunaux est envisagée courant 2024.

## 4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

### SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, Saint-Louis Agglomération a décidé de mettre en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2021-2026 inclus.

**Le soutien financier apporté par Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux qui devront s'inscrire en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Louis Agglomération fondé sur trois grandes orientations identifiées dans la stratégie « Vision d'Avenir 2030 » de l'agglomération :**

- Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
- Un territoire de développement métropolitain équilibré et durable
- Un territoire de bien-être et de services en appui sur ses centralités

Les opérations éligibles sont les suivantes (modification de la liste des opérations éligibles par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 novembre 2022) :

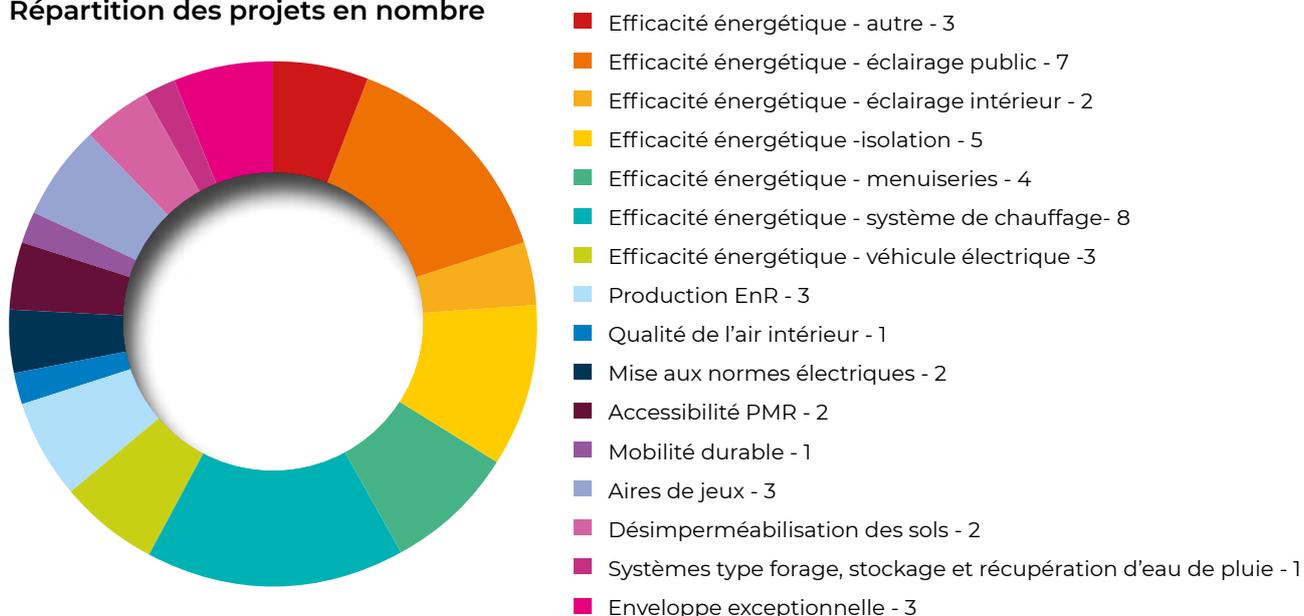
- Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur les infrastructures et les bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur la construction de bâtiments communaux neufs éligibles au dispositif Climaxion (allant plus loin que la réglementation thermique en vigueur)
- Études suivies de travaux d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur des propriétés ou bâtiments communaux (solaire photovoltaïque en autoconsommation uniquement, solaire thermique sur un bâtiment avec une importante consommation d'eau chaude, etc.)
- Études et installations qui permettent de suivre et d'améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles, crèches et périscolaires
- Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes électriques des infrastructures et bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des infrastructures et bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux relatifs à la mobilité durable
- Études suivies de travaux et travaux sur le petit patrimoine remarquable des communes (fontaines, calvaires, etc.)
- Études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux dans les parcs publics communaux et dans les cours des écoles maternelles, crèches et périscolaires, etc.
- Études suivies de travaux et travaux de désimperméabilisation de sols (dépose de revêtements imperméables type « macadam » et pose de sols perméables aux eaux de pluie dans les cours d'école, parking et allées d'accès, etc.)
- Études suivies de travaux et travaux d'installation de systèmes type forage, stockage et récupération d'eau de pluie à des fins d'utilisation non domestique à l'extérieur des infrastructures publiques (arrosage des terrains de sport et des espaces verts communaux)
- Études suivies de travaux et travaux d'enfouissement des Points d'Apport Volontaires pour le tri des déchets
- Travaux et équipements et/ou études suivies de travaux, situés sur un terrain communal, des-

tinés à favoriser des circuits courts de proximité concernant l'alimentation, dans le cadre d'actions régulières et structurantes au minimum une fois par mois, et portées par la commune (exemple : mise en place d'infrastructures pour un marché de produits locaux, etc.)

**Au titre du fond de concours, 37 projets des communes membres ont été soutenus financièrement en 2023 pour un total de 758 000 € d'aides conventionnées.**

**75 % des projets subventionnés en 2023 via les deux fonds de concours concernant la transition énergétique.**

### Répartition des projets en nombre



La communauté d'agglomération poursuivra son soutien aux communes membres grâce aux fonds de concours mis en place sur la période 2021-2026 qui permettront de financer des travaux communaux avec une nouvelle enveloppe financière 2024-2026.

## POLITIQUE DE L'HABITAT

Saint-Louis Agglomération a adopté son Programme Local de l'Habitat le 14 décembre 2022.

Document cadre de la politique communautaire en matière d'habitat, le PLH définit « pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Sa mise en œuvre se veut globale, partenariale et transversale. Elle mobilise ainsi l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'habitat, qu'ils soient publics ou privés. Le caractère concerté de la démarche est, du reste, le garant d'une prise en compte effective des équilibres sociaux et territoriaux.

Depuis 2017, Saint-Louis Agglomération mène une politique volontariste en matière de soutien au développement du parc social et à la réhabilitation du parc de logements, privés comme publics. L'objectif visé est de faciliter l'accès au logement, dans un territoire particulièrement tendu.

En 2023, l'intervention communautaire s'est notamment traduite par :

- L'octroi de garanties d'emprunt à des bailleurs sociaux pour la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de logements. Ainsi en 2023, **3 opérations portant sur 21 logements sociaux ont bénéficié d'une garantie communautaire à 100 %.** Le montant des prêts garantis par la

communauté d'agglomération pour cette année s'élève à 2 257 000 €.

- L'attribution d'une aide forfaitaire de 500 € à un particulier pour la rénovation thermique de son logement.
- Le financement de 4 permanences mensuelles d'information sur le logement, assurées par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour un montant de 3 000 €. Ces permanences visent à apporter un conseil neutre et gratuit aux ménages de la communauté d'agglomération. Elles sont organisées selon une logique de proximité : tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois à Saint-Louis, le 2<sup>e</sup> jeudi du mois à Sierentz et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois à Ranspach-Le-Bas, de 9 h à 12 h.

## Perspectives 2024

Saint-Louis Agglomération poursuivra la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat. La réhabilitation thermique du parc de logements et le développement d'une offre de logements abordables font partie des enjeux jugés prioritaires. Certains dispositifs communautaires seront revus en conséquence. Il est également prévu de faire évoluer l'organisation territoriale des permanences de l'ADIL.

## POLITIQUE DE LA VILLE

Saint-Louis Agglomération exerce la compétence « Politique de la Ville ». Elle pilote, en collaboration avec la Ville de Saint-Louis et l'État, le contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis.

Le Contrat de Ville, signé le 24 juin 2015 à l'issue d'un large travail partenarial, définit un projet de développement pour ce quartier visant à améliorer les conditions de vie de ses habitants.

### **Ce contrat s'articule autour des cinq enjeux stratégiques suivants :**

1. Un quartier (re)pensé en termes d'urbanisme, d'aménagement et de déplacement
2. Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés
3. Le renforcement de la dimension éducative
4. L'accès au(x) droit(s) et aux services
5. La sécurité et la prévention de la délinquance

Il s'agit également d'encourager, dans ces 5 enjeux et de manière transversale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et le soutien à la jeunesse.

Au début de l'année 2023, un appel à initiative a été lancé par l'État, la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération, afin de soutenir financièrement les porteurs de projets souhaitant proposer des actions à destination de la population de ce quartier.

**25 projets (hors évaluation et pilotage) ont bénéficié d'un financement de l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et/ou de la Ville de Saint-Louis ou de Saint-Louis Agglomération.**

La plupart des actions financées portent sur la thématique du lien social (pour 40 % du total), la parentalité et droits sociaux (20 %), ainsi que l'emploi (20 %).

Eu égard à ses compétences statutaires, Saint-Louis Agglomération a ciblé ses participations financières sur les actions relevant des thèmes suivants :

- Le développement économique ;
- La formation, notamment dans le domaine des langues (français, allemand et anglais) à visée professionnelle, mais aussi d'intégration et de vivre-ensemble ;

- L'information ;
- L'ingénierie liée à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Nom du porteur de projet	Intitulé du projet	Coût du projet	Montant de la subvention à allouer
CIDFF	Permanence d'accès au droit	13 247 €	2 300 €
CIDFF	Plateforme linguistique multisite	100 520 €	2 300 €
Entreprendre pour apprendre	Développer le potentiel des jeunes du Haut-Rhin par le biais de mini-entreprises	33 490 €	1 000 €
Mission Locale de Saint-Louis Altkirch	Renforcement de l'accompagnement socio-professionnel	18 392 €	9 000 €
Centre Socio-Culturel	Bien dans son corps, bien dans son quartier	10 233 €	2 000 €
Centre Socio-Culturel	Animer et faire vivre le Conseil Citoyen	7 436 €	2 000 €
Centre Socio-Culturel	Français Langue d'Intégration	40 620 €	8 000 €
Centre Socio-Culturel	Lieu Accueil Enfant-Parent (LAEP)	76 960 €	11 000 €
Centre Socio-Culturel	Plateforme Informatique	10 837 €	2 000 €
LE CAP	TAPAJ - Travail Alternatif Payé À la Journée	40 268 €	9 000 €
CREPI Alsace	Déclinaison PAQTE	85 090 €	1 500 €
TOTAL		437 093 €	50 100 €

**11 projets ont ainsi été soutenus financièrement par Saint-Louis Agglomération, représentant un montant total de subvention de 50 100 €. À cela s'ajoute 7 500 € versés par la collectivité à l'ORIV pour l'accompagnement technique des collectivités dans la mise en œuvre du contrat de ville et son évaluation.**

Par ailleurs, deux bailleurs sociaux, NEOLIA (255 logements concernés) et DOMIAL (85 logements concernés) bénéficient d'un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) mobilisable dans le cadre du contrat de ville. La Convention d'abattement a fait l'objet d'un avenant en 2022 afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2023, date de la fin du Contrat de Ville.

Grâce à cet avantage fiscal, ces bailleurs disposent de moyens supplémentaires pour réaliser des travaux visant à améliorer le cadre et les conditions de vie de leurs locataires. Ils ont plus particulièrement investi dans des actions de gestion des déchets, de tranquillité résidentielle et sur-entretien, d'animation - lien social et vivre-ensemble et de petits travaux d'amélioration de la qualité de services.

## Perspectives 2024

Un nouveau contrat de ville portant sur la période 2024-2030 est en cours d'élaboration en vue de sa finalisation pour le 31 mars 2024.

Reposant largement sur un travail partenarial et de concertation citoyenne avec les habitants du QPV, il traitera plus particulièrement des enjeux liés à la parentalité et l'éducation, au cadre de vie, à l'habitat et la gestion urbaine et sociale de proximité.

## COOPÉRATION INTERTERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Saint-Louis Agglomération participe, avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau, au Groupe d'Action Local (GAL) du Sundgau-3F, une structure chargée de gérer et de mettre en œuvre le programme européen pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER). Les fonds LEADER ont vocation à soutenir des projets de développement local.

En 2015, le GAL du Sundgau-3F a vu sa candidature au programme LEADER pour la période 2014-2020 acceptée par la Région Alsace. Cette candidature avait pour objectif d'impulser une dynamique intégrée de développement territorial au niveau du Pays du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération, notamment dans les domaines du tourisme, de la mobilité, de la valorisation des ressources locales, de l'environnement, de l'énergie, de la cohésion sociale ou de la culture. Les deux territoires disposaient initialement d'une enveloppe de 1,333 million d'euros.

Avec la prolongation du programme et ayant constaté la bonne gestion des fonds par le GAL, la Région Grand Est a décidé de lui attribuer une enveloppe complémentaire de 597 893 €, portant ainsi l'enveloppe LEADER totale à 1 931 536 € sur la période 2014-2022.

Ces fonds LEADER complémentaires ont donc permis de financer de nouveaux projets innovants et structurants pour le territoire. En 2023 ont ainsi eu lieu plusieurs Comités de Programmation, qui valident les projets LEADER et ont permis de consommer la totalité de l'enveloppe.

### **Trois projets sur le territoire de Saint-Louis Agglomération pourront ainsi bénéficier d'un financement LEADER :**

- Le projet de « Création de l'entreprise d'insertion Ludo Services Pressing » porté par Ludo Pressing. Il s'agit d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi dans leurs démarches d'inclusion sociale et professionnelle, via la création d'un service de prestations de repassage/blanchisserie avec un service de dépôt/livraison à domicile, ou en toute proximité.
- Le projet de "Création d'un nom, d'une identité visuelle et des codes de communication associés pour la nouvelle Agence d'Attractivité Touristique de Saint-Louis Agglomération et son territoire" porté par l'Office de tourisme de Saint-Louis Agglomération. Celui-ci consiste à créer une identité qui devra être le reflet d'une région sud alsacienne à la personnalité singulière influencée par le Sundgau et le Rhin.
- Le projet de "Spectacle de comédie musicale avec des jeunes et des adultes en situation de handicap" porté par l'AFAPEI Sud Alsace. Cette structure accueille et accompagne plus de 500 personnes en situation de handicap sur le territoire du GAL. L'objectif est de construire un spectacle avec l'école de comédie musicale de La Comète à Hésingue, portant sur la thématique du droit humain à l'accès à la culture.

Par ailleurs, suite à la réponse positive à la nouvelle candidature commune des deux territoires au programme LEADER 2023-2027, l'année 2023 a été consacrée au conventionnement entre le GAL et la Région Grand Est. Ceci afin de procéder au lancement du nouveau programme, pour lequel une enveloppe de 1 096 027€ a été attribuée.

### **Perspectives 2024**

Concernant le programme LEADER, il s'agira de lancer la programmation 2023-2027, de manière à soutenir de nouveaux projets dans les thématiques suivantes : économie de proximité, transitions, bien vivre ensemble (avec notamment des projets en matière de santé) ainsi que mobilités durables et petites logistiques de marchandise.

## PRÉPARATION DU 5<sup>e</sup> « PROJET D'AGGLOMÉRATION »

Saint-Louis Agglomération participe avec d'autres collectivités suisses et allemandes au développement territorial dans la région trinationale de Bâle dénommé "Projet d'agglomération".

Toutes les planifications relevant de l'urbanisation et des transports sont recensées dans le Projet d'agglomération, lequel expose une vision d'avenir commune à l'horizon 2040, élabore des stratégies et des projets pour sa mise en œuvre.

Le Projet d'agglomération est soumis tous les quatre ans à la Confédération suisse pour obtenir des cofinancements pour ses projets d'infrastructure. Le gouvernement fédéral contribue à hauteur de 30 à 40 % des coûts d'investissement des projets éligibles et finance également des projets transfrontaliers. L'Agglo Basel a déjà élaboré quatre Projets d'agglomération : le dernier a été déposé en juin 2021.

À la suite d'une première évaluation des services de la Confédération, les membres de l'Agglo Basel, dont Saint-Louis Agglomération fait partie ont pu prendre position et défendre leurs intérêts.

**En 2023, la Confédération a validé le cofinancement à hauteur de 40 % de projets présentés par Saint-Louis Agglomération. Il s'agit au total de 9,6 millions d'euros, destinés à réaliser 14 tronçons cyclables et un dispositif d'aménagement des feux aux carrefours pour les bus.**

Les projets d'agglomération s'appuient sur les travaux des générations précédentes. Pour chaque génération, le processus est amélioré, le contenu est actualisé, notamment par la prise en compte de thématiques complémentaires et les nouvelles exigences de la Confédération Suisse.

Dans le cadre du prochain projet d'agglomération (5<sup>e</sup> génération), l'accent sera mis sur la mise en œuvre des différentes « sous-stratégies » définies dans le projet d'agglomération n°4, notamment la sous-stratégie tram/bus, la stratégie transversale pour l'intermodalité, celle du transport de marchandises, du paysage pour ne citer que celles-ci.

Dans le cadre de la 5<sup>e</sup> génération, une plus grande importance sera accordée à la question de la protection du climat à tous niveaux - vision d'avenir - stratégie partielle - projets. Le programme d'agglomération vise à contribuer à la réalisation de l'accord de Paris sur la protection du climat « net 0 ».

Durant l'année 2023, plusieurs réunions ont permis de définir une stratégie climat qui s'applique de manière transversale à l'ensemble des stratégies du projet d'agglomération.

## LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE SUR LE TERRITOIRE (SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS)

En 2023, des actions de sensibilisation ont été menées en collaboration avec la Brigade verte :

- tournage d'une série de 13 vidéos (sensibilisation, pédagogie, bons gestes, appel à volontaires pour être formé personne-relais, pédagogie...)
- communication sur les réseaux sociaux de mai à septembre
- stand Moustique tigre tenu par la Brigade verte le 01/10 lors de la balade à énigmes (à la Petite Camargue Alsacienne)
- article dans le magazine intercommunal Mieux ensemble
- diffusion de support de communication aux communes pour leurs propres magazines et sites internet
- sensibilisation des élus lors d'une réunion des commissions Environnement et santé sur leurs prérogatives/responsabilités en tant que maire, l'évolution de la propagation du moustique sur le territoire, l'importance de la nuisance et le risque sanitaire, l'importance de la prévention et les bons gestes.



Une formation "lutte contre le moustique tigre" à l'attention des agents communaux et intercommunaux est envisagée courant 2024.

## RÉDUCTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Des actions variées sont menées pour réduire ses inégalités d'accès :

- La facilitation de l'accueil des stagiaires en médecine (hébergement, transport, information sur les aides financières, incitation à l'accueil de stagiaires) pour favoriser l'installation de nouveaux médecins,
- Les actions de promotion du territoire et d'aides à l'installation pour les professionnels de santé (participation à des événements pour faire connaître le territoire, aide à la recherche de locaux professionnels, d'hébergement personnel, de place en crèche, informations sur les aides à l'installation, aide à la rédaction de demandes de subvention),
- Le soutien aux professionnels de santé déjà installés (soutien à la mise en place d'exercice coordonnée, informations sur les dispositifs de délégation de tâches et collaborations, recherche d'hébergement pour l'accueil de remplaçants)
- La participation à la création de postes d'infirmières de santé publique,
- La participation à la création du centre de santé communal de Héisingue
- La communication sur le "bon usage des urgences",
- La collaboration avec les responsables de l'hôpital de Saint-Louis pour soutenir la redynamisation de l'offre de soins et développer le lien Ville-hôpital
- La tenue d'un annuaire en ligne des professionnels de santé du territoire,
- La participation à la réflexion de projets d'offre de soins (centre de soins non programmés, faisabilité d'une collaboration avec la future clinique de Lörrach)
- La communication sur les possibilités d'accès aux soins en pays frontalier,
- Les actions d'inclusion numérique (ateliers numériques pédagogiques sur Mon compte Ameli, Mon Espace santé, formation agents Espaces France services sur la commande en ligne de kits de dépistage des cancers),
- L'étude en cours sur la problématique des habitants pas assez autonomes pour utiliser les transports collectifs et transport à la demande (personnes âgées en perte d'autonomie, atteintes de troubles cognitifs...) et n'ayant pas accès au transport à mobilité réduite, pour prévenir les ruptures de soins et/ou de prises en charge.

## 5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

### FAVORISER LE TRI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La collectivité est compétente pour la gestion et la collecte des déchets et est à ce titre engagée depuis plusieurs années dans des actions de sensibilisation du grand public au tri et à la réduction des déchets. Une chargée d'animation est spécifiquement chargée de ces actions de sensibilisation, qui comportent :

- Des animations dans les écoles sur les thèmes du tri, de la collecte, du recyclage et de la réduction des déchets
- Le développement du tri et du compostage en habitat collectif
- La réalisation et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP)
- Et la vente de composteurs/lombricomposteurs tout au long de l'année.

**Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le contenu du Programme Local de Prévention des déchets 2018-2023 (PLP) pour l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération.** La mise en œuvre d'un PLP a été rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2. **Ce PLP vise à diminuer la production de déchets à travers la mise en place d'un programme d'actions regroupés en 4 thématiques :**

1. Éco-exemplarité des collectivités,
2. Sensibilisation des publics,
3. Évitement des biodéchets,
4. Réemploi et réutilisation.

Ces actions ont pour objectif de diminuer la production de déchets ménagers et assimilés de 10 % par rapport à l'année 2010, soit une réduction attendue de 61,8 kg par habitant sur 5 ans.

Les animations menées en 2023 sont :

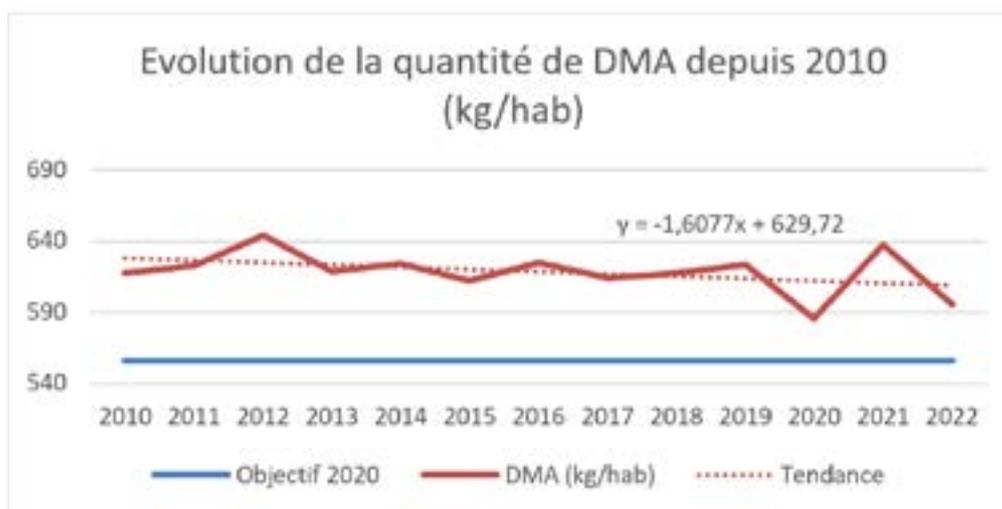
- Opération de broyage de végétaux à la déchetterie de Village-Neuf et de Sierentz sur quatre journées
- Vente de 274 composteurs et 13 lombricomposteurs à des prix réduits (15 € et 30 €)
- Installation de 5 nouveaux sites de compostage partagé (Hagenthal-le-Bas, Saint-Louis et Schlierbach)
- Actions de sensibilisation dans les écoles pour 1 307 élèves de 54 classes du CP au CM2
- Organisation d'ateliers zéro déchet pour le grand public, rassemblant au total 125 participants.

### Bilan succinct du PLPDMA (2018-2023)

**Actions réalisées/bilan :**

- Promotion du compostage individuel et collectif (1 225 composteurs/lombricomposteurs vendus à prix préférentiel et installation de 30 sites de compostage collectif)
- Ateliers zéro déchet (30 ateliers – environ 500 participants)
- Animations dans les écoles (7 390 enfants sensibilisés)
- Distribution d'autocollants STOP PUB dans les mairies (5 380 exemplaires)

- Journées de broyage (23 journées) et prêt de broyeurs aux mairies
- Mise en place d'une subvention pour les associations qui mènent des actions de réduction des déchets et d'une subvention pour les particuliers qui achètent des couches lavables
- Déploiement des bornes textiles Le Relais
- Stands d'information lors de divers évènements
- Dématérialisation des actes administratifs au sein des services.



DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	72 658	76 123	77 271	77 286	78 351	79 063	79 711	80 649	81 783	83 200
DMA hors gravats et pro. (kg/hab)	617,8	624,5	612,1	625,1	614,5	617,6	623,4	585,7	637,7	595,5
Evolution par rapport à 2010 en kg/hab	/	+6,7	-5,7	+7,3	-3,3	-0,2	+5,8	-32,1	+19,9	-22,3
Evolution par rapport à 2010	/	+1,1%	-0,9%	+1,2%	-0,5%	0%	+1%	-5,2%	+3,2%	-3,7%

L'objectif de - 10 % de DMA par habitant entre 2010 et 2022 n'a pas été atteint mais on observe tout de même une baisse progressive de leur production, ce qui est encourageant pour le prochain PLPDMA 2024-2029.

## Mise en œuvre du nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le PLPDMA de la collectivité arrivant à échéance en 2023, il a été révisé en fin d'année afin de répondre aux nouveaux objectifs visés par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020.

**L'objectif du nouveau PLPDMA 2024-2029 sera de réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030.** Pour atteindre cet objectif, l'accent sera mis sur les actions de réduction des déchets verts (compostage, broyage, gestion différenciée des espaces verts...) et sur le réemploi/la réparation (création d'un espace ressourcerie en déchetterie, répertoire des acteurs du réemploi...).

- Janvier-février 2024 : consultation du public sur le nouveau document
- Février-mars 2024 : synthèse de la consultation et adoption du programme définitif

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Saint-Louis Agglomération a fait évoluer le tri des déchets ménagers pour le rendre plus simple pour ses administrés et donc plus efficace et conforme au référentiel national.** Les administrés peuvent ainsi déposer dans les conteneurs d'apport volontaire jaunes, implantés sur la voie publique, les briques et emballages en carton, les emballages en métal et tous les emballages en plastique.

Le conteneur d'apport volontaire jaune accepte les pots de yaourts, les barquettes, les films, les boîtes, les blisters et sacs plastiques...

Les bénéfices sont doubles : pour les habitants, un geste de tri quotidien et facilité, et pour la Collectivité, moins d'erreurs dans le conteneur d'apport volontaire jaune, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage à l'échelle du territoire.

Ce projet, piloté par Citeo, vise à recycler plus d'emballages plastiques en impliquant :

- Les entreprises, pour qu'elles favorisent l'éco-conception de leurs emballages ;
- Les citoyens, dont le geste de tri est la première étape du recyclage ;
- Les collectivités et les acteurs territoriaux, pour qu'ils collectent et trient plus de matières ;
- Les recycleurs, pour qu'ils développent des nouveaux débouchés pour les matières plastiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 également, la collectivité a déployé la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire sur les 30 communes de l'ancienne communauté de communes de la Porte du Sundgau et de l'ancienne communauté de communes de Sierentz après avoir testé ce système sur 6 communes pendant un an.

## Rencontre avec Eco-Manifestation Alsace

Plusieurs services ont rencontré l'association Eco-Manifestation Alsace afin de découvrir leur méthodologie de labellisation des événements pour diminuer l'impact environnemental.

La direction des Sports, notamment, va travailler à labelliser un événement sportif qui aura lieu en 2025. Le salon de l'emploi et de la formation Trinat'Emploi a également été amélioré afin de s'approcher du premier niveau de labellisation.

Cette démarche de labellisation sera approfondie en 2024, pour impliquer tous les événements organisés par Saint-Louis Agglomération.

## DÉMARCHE RURALITÉ, AGRICULTURE, TERRITOIRE : CONSTRUISONS L'AVENIR... MAINTENANT !

Saint-Louis Agglomération poursuit sa démarche visant à instaurer une dynamique collective autour des questions de l'alimentation, des pratiques agricoles et de la ruralité. Ceci dans l'objectif de faire émerger un certain nombre de projets permettant de répondre aux enjeux de qualité d'eau, de débouchés économiques pour le monde rural, de forte demande de produits locaux par les consommateurs ou encore de préservation de la qualité paysagère.

Pour rappel, cette démarche se définit par :

- **1 fil conducteur** : maintien de l'agriculture, activité économique forte et structurante pour le territoire et ses paysages, par des filières rémunératrices et permettant aux agriculteurs de retrouver la considération qu'ils méritent
- **4 défis à relever, avec des actions marquantes** dans chacun d'eux :
  - o Favoriser une agriculture de proximité et connectée au territoire permettant de rapprocher les producteurs des consommateurs
  - o Accompagner les acteurs vers des modes de production ou des cultures permettant la protection des ressources naturelles
  - o Favoriser « le vivre ensemble » : remédier au manque de connaissances autour de l'agriculture et de sa réalité, afin de recréer un lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs qui le façonnent
  - o Préserver et mettre en valeur les paysages ruraux du territoire

### Défi : favoriser une agriculture de proximité et connectée au territoire permettant de rapprocher les producteurs des consommateurs

Suite au soutien du projet de commerce multi-services dans la commune de Koetzingue, qui a ouvert en septembre 2022, Saint-Louis Agglomération a relancé un appel à candidatures, afin de soutenir l'émergence d'un nouveau projet développant les débouchés de produits locaux auprès d'une autre commune du territoire. Buschwiller, qui dispose d'un ancien local des pompiers à réaménager entièrement, a ainsi été sélectionné. Durant l'année 2023, une large mobilisation et concertation a été menée (réunion publique, enquête de besoin, etc.) afin d'identifier des habitants prêts à s'impliquer et d'imaginer les premiers contours du projet et la finalité du lieu. Une autre action marquante en cours est l'étude d'opportunité de la mise en place d'un atelier local de transformation laitière.

Dans l'objectif du maintien des surfaces en herbe, afin de préserver la qualité de l'eau et des paysages, ainsi que d'une meilleure valorisation du métier d'éleveur par la reprise en main de la valorisation de la production ; des réflexions ont été lancées à l'échelle du Sud Alsace sur un outil local de transformation laitière. Ainsi, après une enquête auprès d'une dizaine de producteurs laitiers, une première rencontre de partage d'expérience et de recueil d'intérêt a été réalisée. S'en est suivie une visite d'études dans le Jura ainsi que la constitution d'un groupe de travail visant à dessiner les contours d'un projet possible.

Autre action marquante : Participation au stand commun "Mangeons local en Sud Alsace" lors des Journées d'Octobre à Mulhouse. La Chambre d'Agriculture d'Alsace et les 4 Projets Alimentaires Territoriaux du Sud Alsace (Pays Thur Doller, Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération et Pays du Sundgau) ont coordonné un stand commun.



Ce stand « Mangeons local en Sud Alsace » avait pour but de valoriser les filières alimentaires du Sud Alsace dans leur diversité, de renforcer les dynamiques entre les démarches de reterritorialisation de l'alimentation portées par les collectivités et de mettre en avant les actualités agricoles et alimentaires de la rentrée.

## Défi Accompagner les acteurs vers des modes de production ou des cultures permettant la protection des ressources naturelles

Saint-Louis Agglomération, comme plusieurs collectivités du Sud Alsace (Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de communes Sud Alsace Largue), a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour **la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** sur son territoire.

**L'objectif des PSE, qui sont construits, portés, gérés, distribués et contrôlés par les collectivités, est de favoriser des pratiques agricoles vertueuses pour le territoire et ses habitants, en rémunérant pendant 5 ans les services environnementaux rendus à la société par les agriculteurs**, aussi bien en termes de préservation de la ressource en eau, de lutte contre l'érosion et de préservation de la biodiversité.

- Le territoire cible des PSE ainsi identifié correspond aux Aires d'Alimentation des Captages (AAC) inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (AAC dégradés), avec un ciblage plus particulier en termes d'animation sur les AAC inscrites dans le programme ERMES (Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines), à savoir : Blotzheim, Wentzwiller, Knoeringue et Ranspach-le-Haut. Les exploitations éligibles sont celles dont le siège se situe sur une des communes de l'agglomération, (ou sur les communes de Muespach et Muespach-le-Haut, étant donné que la majorité de l'Aire d'Alimentation du Captage de Knoeringue se situe en dehors des frontières de la collectivité) déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC), et qui ont au moins une parcelle dans le territoire cible.
- En vue de répondre aux objectifs identifiés, quatre indicateurs seront mesurés et permettent de définir le montant de rémunération, en fonction du positionnement de l'exploitation sur cet indicateur et de sa trajectoire d'évolution sur les 5 ans d'engagement :

Objectifs	Indicateurs
Eau - Érosion - Biodiversité	<b><u>Diversification des cultures :</u></b> Il s'agit de favoriser un assolement diversifié au sein de chaque exploitation et encourager à la rotation. Le calcul des points est basé sur les critères et barème de la nouvelle PAC
Eau - Biodiversité - Valorisation de l'Agriculture Biologique	<b><u>Diminution de la Quantité de Substance Active Herbicide :</u></b> Il s'agit de récompenser les exploitations fournissant des efforts pour diminuer leur consommation en herbicide. Le calcul se base sur la position de l'exploitation par rapport à la référence calculée à l'échelle de Saint Louis Agglomération.
Érosion - Eau - Biodiversité	<b><u>Pourcentage de Surface Agricole Utile (SAU) procurant un couvert végétal entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin :</u></b> Cet indicateur vise à assurer une couverture des sols au moment où le risque d'érosion est maximal, afin de lutter contre les phénomènes d'érosion et de coulées de boues.
Érosion - Eau - Biodiversité - Lien Rural/Urban	<b><u>Mise en place de bandes fleuries :</u></b> Il s'agit de créer des espaces favorables à la biodiversité.

24 exploitations agricoles ont ainsi contractualisé un PSE en 2022 avec l'agglomération pour une durée d'engagement de 2023 à 2027, représentant une surface agricole utile de 2 786 ha, soit 20 % des parcelles agricoles de Saint-Louis Agglomération.

Dans le cadre de la première année de contractualisation, un bilan positif est réalisé sur l'ensemble des 4 indicateurs. En particulier, l'indicateur "diversification des cultures" qui a augmenté de 16 %, avec notamment une régression des surfaces en maïs au profit des surfaces en blé et en légumineuses.

## **Défi Favoriser « le vivre ensemble » : remédier au manque de connaissances autour de l'agriculture et de sa réalité, afin de recréer un lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs qui le façonnent**

### **Action marquante : élaboration d'une charte de « bon voisinage »**

Elaborée dans le cadre d'une démarche concertée, la charte vise à aboutir à un document synthétique et visuel, de nature à régler les conflits d'usage et développer les bonnes pratiques. Pour ce faire, après la mise en place d'un groupe d'acteurs diversifié en mars 2022 (élus, exploitants, société civile, associations environnementales et de loisirs de nature) et l'identification des conflits existants, le groupe a travaillé sur une première ébauche, qui a été enrichie d'illustrations.

Après validation du document synthétique par le groupe mi-2023, celui-ci a été distribué à l'ensemble des habitants de Saint-Louis Agglomération (hors Saint-Louis et Huingue où il est disponible en mairie) directement dans les boîtes aux lettres conjointement au magazine intercommunal.



## **Défi Préserver et mettre en valeur les paysages ruraux du territoire**

### **Action marquante : Valorisation des fruits et légumes non récoltés, appel à projets "Les Pas Perdus"**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la valorisation du potentiel nourricier des vergers ou potagers de particuliers, dont les fruits et légumes ne sont pas valorisés, mais également dans l'objectif de maintenir ces éléments de paysage structurants et ces réservoirs de biodiversité.

Grâce à la poursuite de l'appel à projets « Les Pas Perdus » lancé en septembre 2023, Saint-Louis Agglomération souhaite poursuivre la dynamique naissante d'actions autour de la valorisation des fruits et légumes non récoltés du territoire, en invitant les communes membres, les associations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de Saint-Louis Agglomération à contribuer à un projet qui limite le gaspillage alimentaire, qui crée du lien et valorise les productions du territoire. A cet effet, afin d'encourager ces initiatives locales, la collectivité souhaite soutenir financièrement les projets retenus.

Dans ce cadre, quatre candidatures ont été réceptionnées et analysées. Parmi celles-ci, au regard de leur adéquation avec les enjeux de l'appel à projets, deux lauréats ont été retenus :

- L'association GASPR (Groupement d'Achat Solidaire du Pays Rhénan) Kembs qui organise les projets suivants :
  - o Une opération plantation participative le 25 novembre 2023 sur un nouveau terrain à aménager, accompagné d'ateliers ludiques. Celle-ci a réuni une vingtaine de participants qui ont planté 120 arbustes.
  - o Des ateliers collectifs de transformation de légumes qui auraient été jetés (par les maraichers ou les habitants volontaires) au printemps / été 2024. Chaque participant pourra repartir avec quelques bocaux de sa production.

- L'association POHESIE qui souhaite organiser une opération « cerises » en juin 2024 à Ranspach-le-Haut.

Il s'agira d'une journée de récolte et de rencontre inter-associative permettant de sensibiliser le grand public à la problématique des « Pas perdus ». La récolte du jour sera répartie entre les associations participantes et des structures comme les MARPA (Maisons d'Accueil Rural pour les Personnes Agées) (notamment la Dunette à Huningue) et restaurants solidaires.

En outre, afin d'ancrer cette opération dans un schéma plus continu, l'association a le souhait de fournir régulièrement des fruits (cueillis par les membres de l'association) à ces structures de type MARPA, en profitant pour organiser avec eux des moments de partage et de rencontre.

## Perspectives 2024

En 2024, le déploiement des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires continuera sur les communes de Saint-Louis et Huningue avant d'équiper les 8 communes restantes en 2025.

En 2024, l'agglomération poursuivra le travail dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial Ruralité, Agriculture, Territoire sur l'ensemble des objectifs énoncés plus haut et s'attèlera notamment, de manière non exhaustive, à :

- Poursuivre le travail initié sur le développement de filières à bas niveau d'impact, avec en particulier le lancement d'une étude de faisabilité technique et économique d'un projet de séchage de cultures BNI par récupération de chaleurs fatales résiduelles
- Favoriser le développement des débouchés en circuits courts pour les exploitations agricoles du territoire, notamment à travers l'organisation d'un salon professionnel producteurs-distributeurs mais également en créant une brochure sur les producteurs en circuits courts
- Organiser une journée fermes ouvertes permettant d'améliorer la connaissance du monde agricole
- Suivre la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux sur le territoire pour les exploitations agricoles ayant souscrits un contrat

## SENSIBILISATION DES ÉLUS : COMMISSIONS VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET CLIMAT RÉUNIES

Le 31 mai les élus de la commission environnement-climat-énergie et les élus de la commission valorisation des déchets se sont réunis pour participer à la fresque de l'économie circulaire.

37 élus étaient présents, ainsi que les 2 Vice-Présidents, en charge des commissions.

Lors de cette réunion, animée par 2 salariées de l'association Initiatives Durables, les participants ont pu découvrir collectivement, grâce à atelier participatif, la fresque de l'économie circulaire et les leviers d'actions pour sortir de l'économie linéaire.

Cet atelier collaboratif a été très apprécié, les élus ont proposé des actions à mettre en œuvre dont les plus citées sont :

- Soutenir et favoriser les circuits courts de proximité, pas seulement alimentaire
- Favoriser la consommation collaborative (voitures en autopartage CITIZ, boîte à livres, etc.)
- Développer des ateliers de réparation d'objets dans toutes les communes
- Créer un espace pour le partage d'expériences, d'informations sur les initiatives existantes dans les communes (exemple : l'atelier de réparation de Saint-Louis)
- Recenser les pratiques de gestion des déchets des communes (espaces verts, balayage)
- Recenser les structures et événements en lien avec l'économie circulaire dans chaque commune

- Proposer des ateliers de sensibilisation aux agents et élus des communes
- Renforcer le prêt de matériel et équipements entre communes membres (grâce à l'espace mutualisation en ligne mis en place par l'agglomération).
- Favoriser la sensibilisation au gaspillage alimentaire (atelier zéro déchet, etc.)
- Démultiplier l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

## DÉCONSTRUCTION DE LA MAISON WACKER

Dans le cadre d'un projet de construction d'un nouveau pôle de proximité à Hagenthal-le-Bas, l'ancienne maison dite "Wacker" a dû être démolie.

Afin de sécuriser la récupération des matériaux, la collectivité s'est faite accompagner par un bureau d'études dédiée à la déconstruction propre, Les Bonnes Matières, basé à Strasbourg.

**Les travaux se sont déroulés en trois phases : désamianter, déplomber puis déconstruire le bâtiment en séparant chaque matière et matériaux réutilisables. Le but étant de prioriser le réemploi, puis le recyclage et enfin en dernier recours la mise en décharge.**

L'entreprise DR Démantèlement de Yutz (57) a été retenue. Sur les 670 tonnes de matériaux récoltés dans le cadre de la déconstruction, **635 tonnes ont été réemployées, soit 95 % du chantier de déconstruction.**

Sur les 5% restants (qui sont alors considérés comme des déchets et non plus des matériaux), 98 % ont été recyclés. **Il y aura donc moins d'une tonne de déchets qui finira en valorisation énergétique.**

## CONCLUSION

Les différentes finalités du développement durable telles que définies au niveau national concernent donc l'ensemble des compétences et des politiques publiques de Saint-Louis Agglomération.

Loin d'être une politique sectorielle de plus, le développement durable est un objectif transversal qui oriente et influence l'ensemble des politiques et des projets menés par les collectivités territoriales. La prise en compte de cet objectif par tous les services de Saint-Louis Agglomération se confirme, année après année.

La collectivité, également engagée dans la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique, accorde une importance particulière à ces enjeux.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial qui a été adopté à l'unanimité en décembre 2021, implique les services de Saint-Louis Agglomération et l'ensemble des acteurs du territoire.

Ces documents cadres permettent à la collectivité de renforcer sa politique transversale de développement durable.





**Siège de Saint-Louis Agglomération**  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
[www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Conception et réalisation graphique :  
Direction de la Communication et des Relations Publiques de Saint-Louis Agglomération  
Photos : Saint-Louis Agglomération- Freepik - couverture : Adobestock